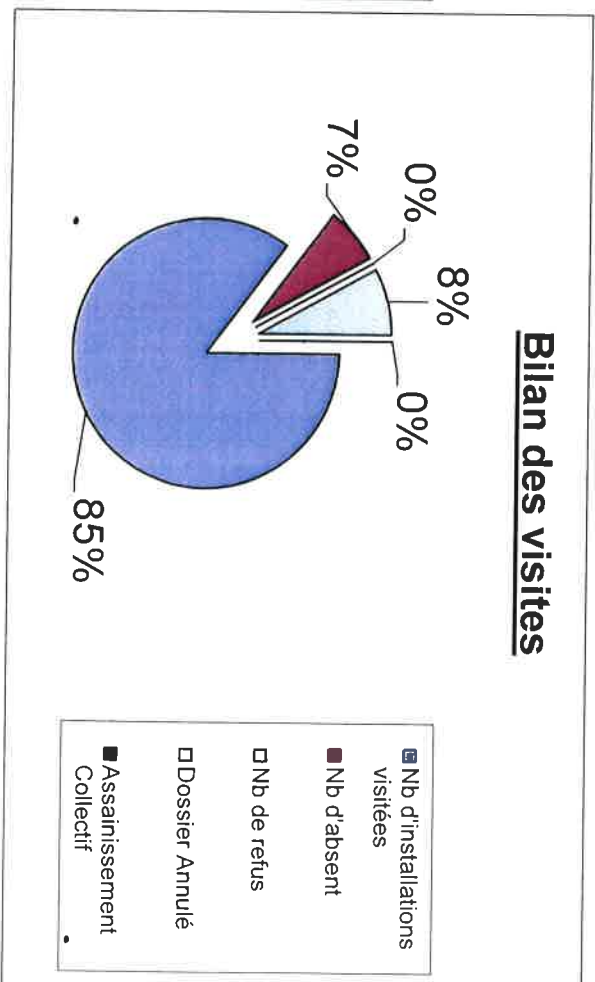


1. BILAN DES VISITES REALISEES:

	Total	%
Nb de contrôle de l'Existant prévu	162	
Nb d'installations visitées	138	85,2%
Nb d'absent	11	6,8%
Nb de refus	0	0,0%
Dossier Annulé	13	8,0%
Assainissement Collectif	0	0,0%



Note: 2 catégories d'installations n'apparaissent pas dans ce bilan

- les installations récentes contrôlées il y a moins de 4 ans (en contrôle de réalisation)
- les installations pour lesquelles une démarche de réhabilitation est engagée

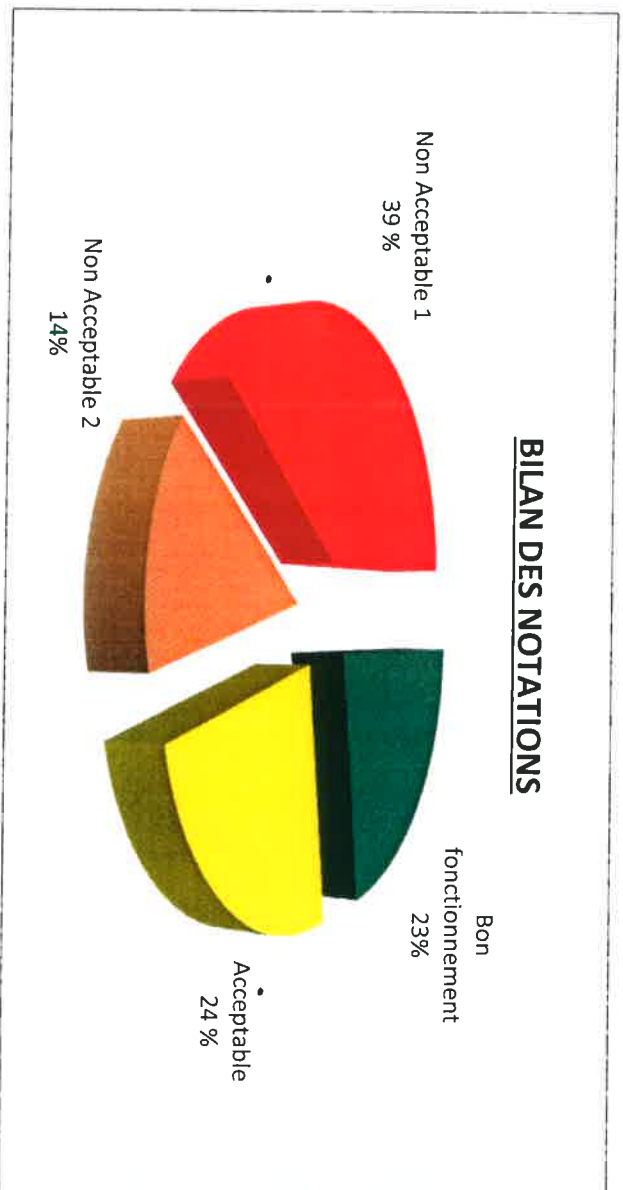
2. BILAN DES CLASSEMENTS:

Nombre total d'installations visitées :

136

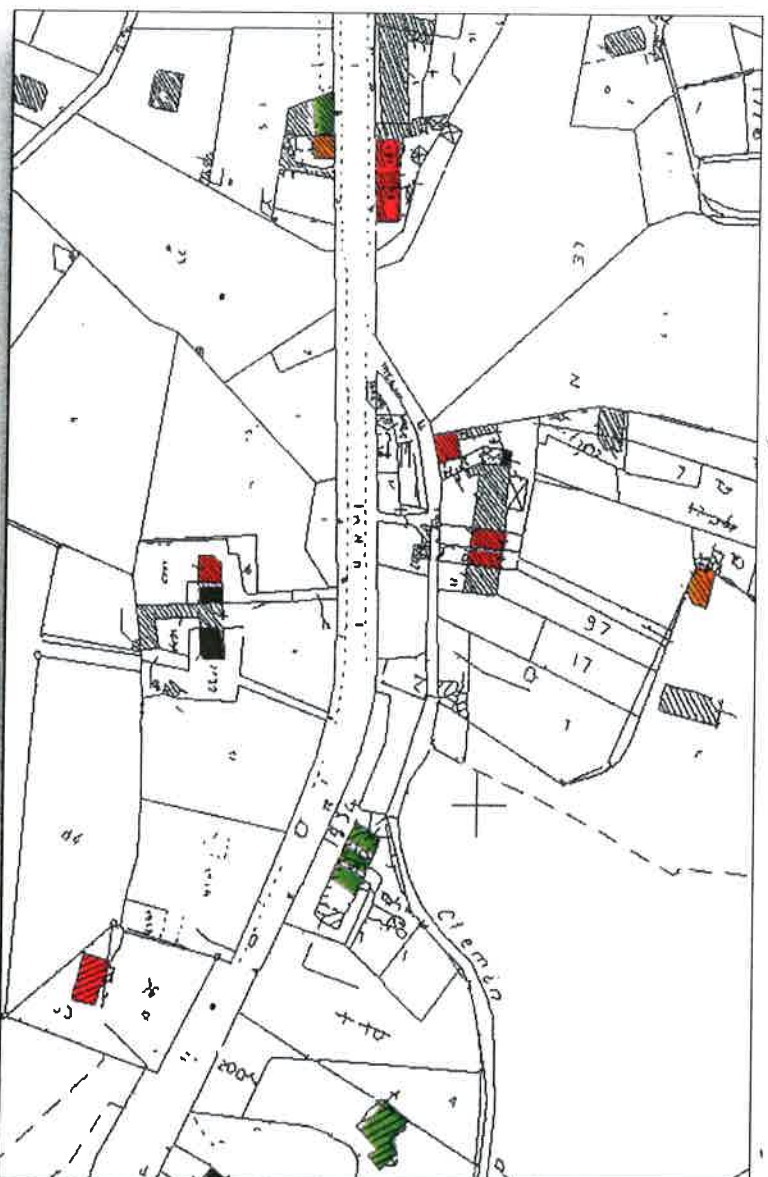
Répartition des Installations visitées entre les catégories de classement	BF Installation en bon état de fonctionnement		A Installation acceptable		NA2 Non Acceptable 2		NA1 Non Acceptable 1	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
	31	23	32	24	19	14	54	39

BILAN DES NOTATIONS



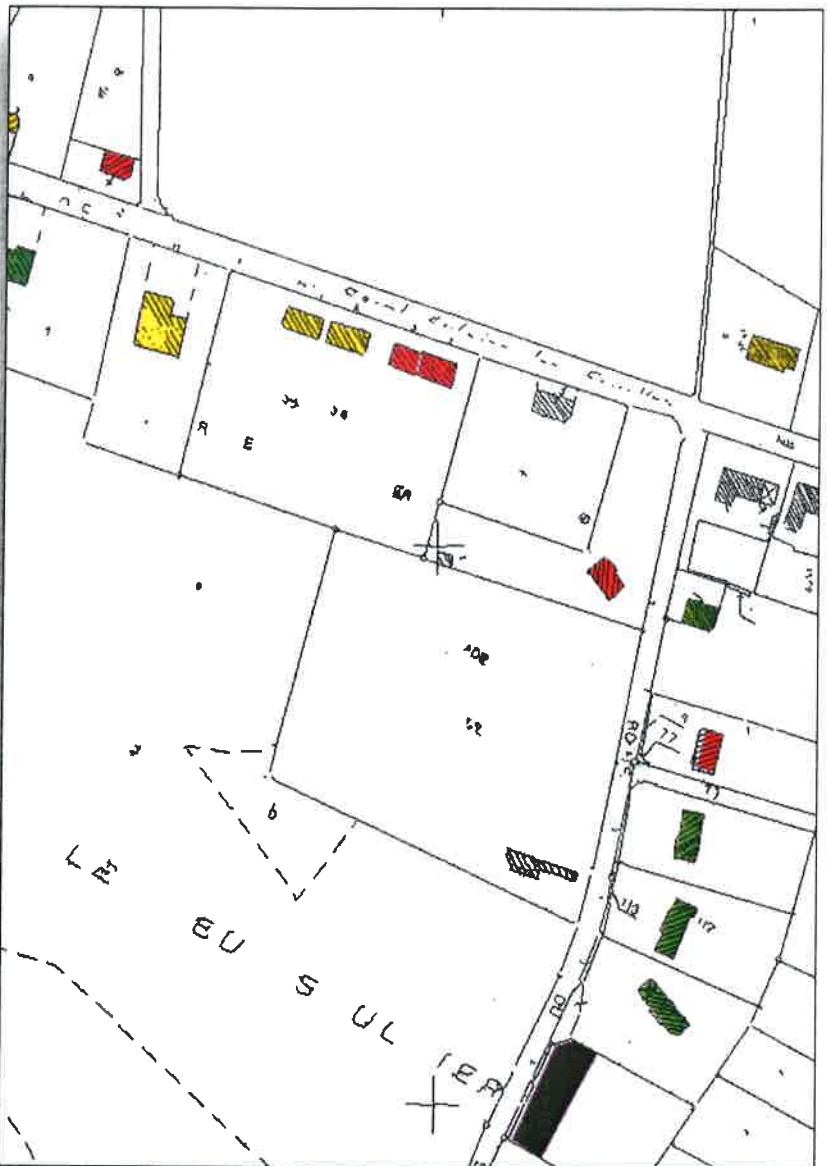
3. LIEUX DIT PROBLEMATIQUES:

Lieu dit : "Avenue de la Promenade et
Impasse du Chiron"



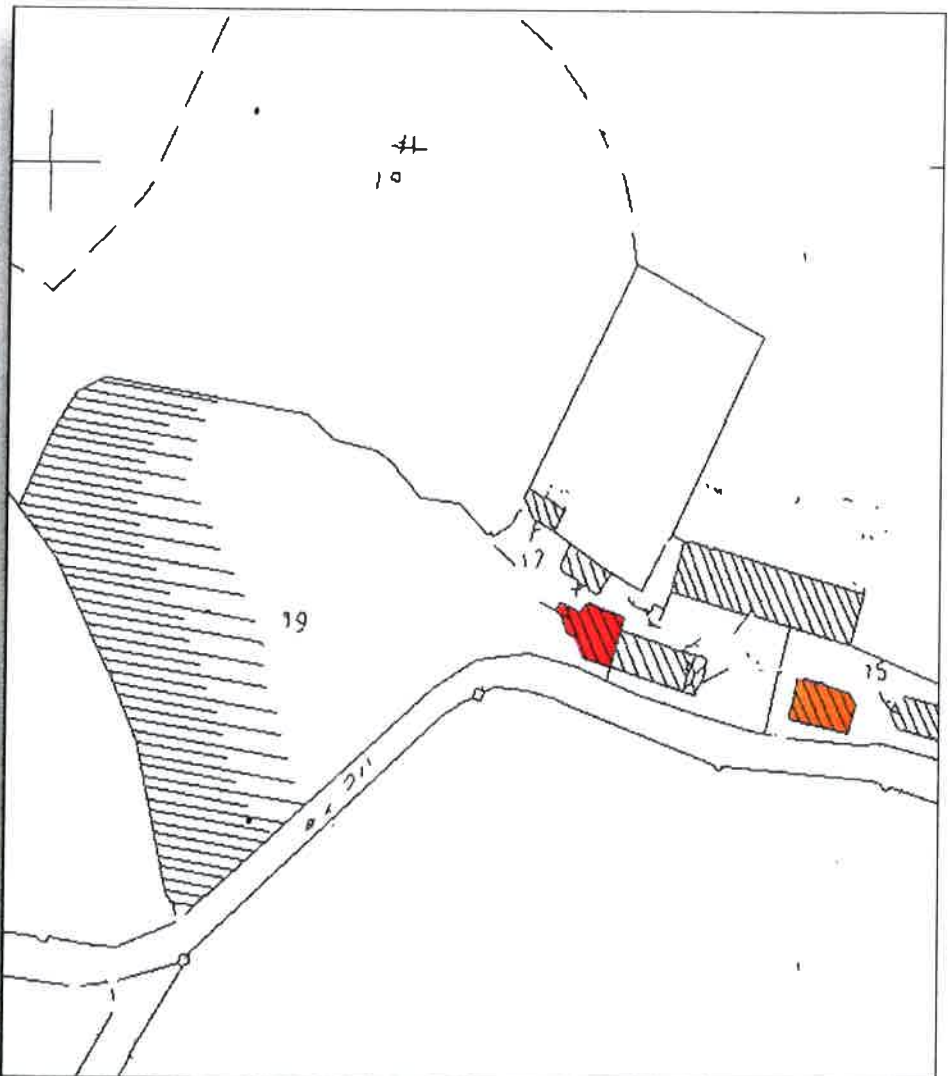
- > Assainissements
relativement variables
- > Habitat regroupé
- > Plusieurs réhabilitations
problématiques où les
particuliers ont peu de terrain
pour réaliser une filière
d'assainissement classique:
filière compacte préconisée
- > Nombreux rejets d'eaux
usées vers le domaine
publique; problème de salubrité

Lieu dit : "Route du stade et
Les Houillères"



- > Assainissements variables
- > Cinq réhabilitations prioritaires avec des rejets vers le milieu public (fossé)
- > Une réhabilitation problématique à cause de la pente du terrain pouvant poser des difficultés sur la collecte de l'ensemble des eaux usées (pompe de relevage).

Lieu-dit: "Les Houillères"

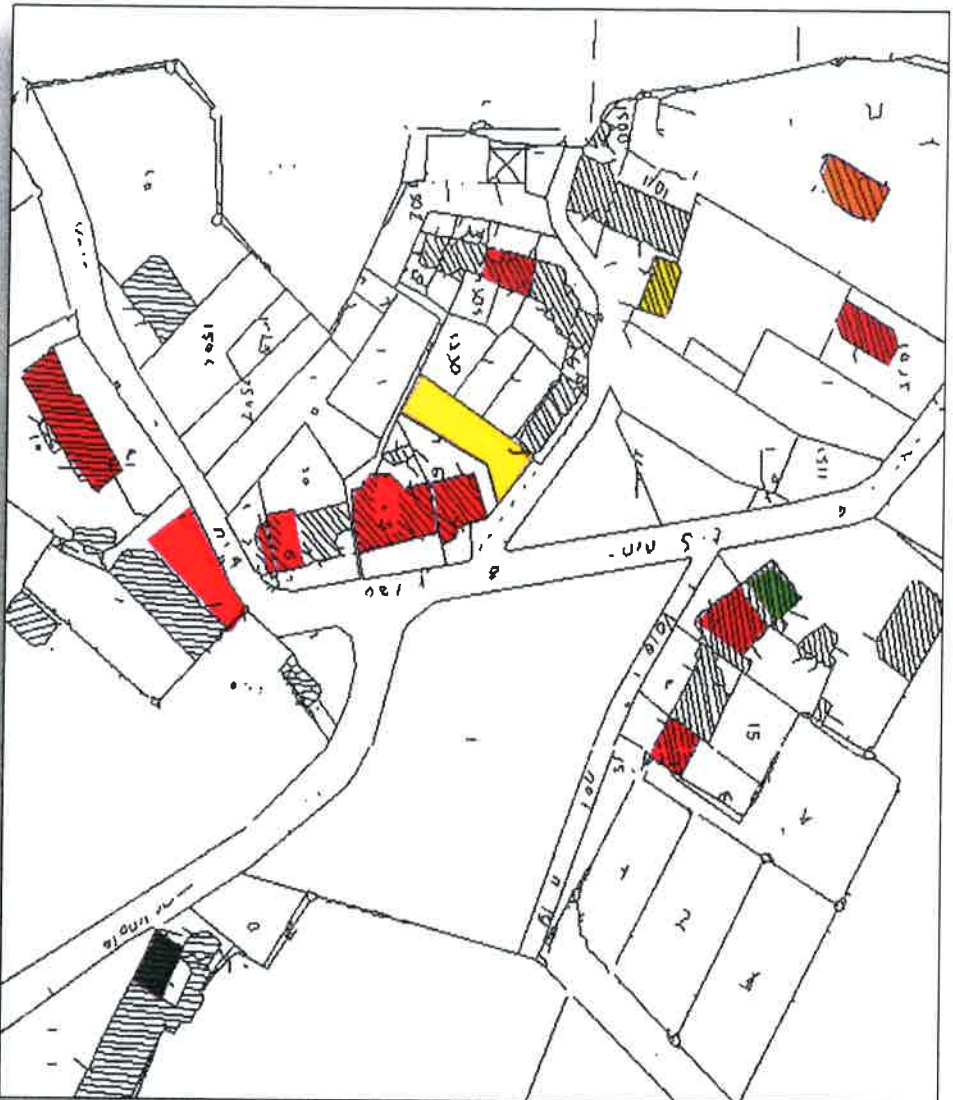


- > Rejets des eaux usées vers le milieu superficiel privé
- > Réhabilitations individuelles problématiques par le manque de superficie de terrain; filière compacte préconisée
- > Une réhabilitation prioritaire car rejet des eaux usées vers un étang: risque de pollution du milieu

Lieu dit : "La Croix Blanche"



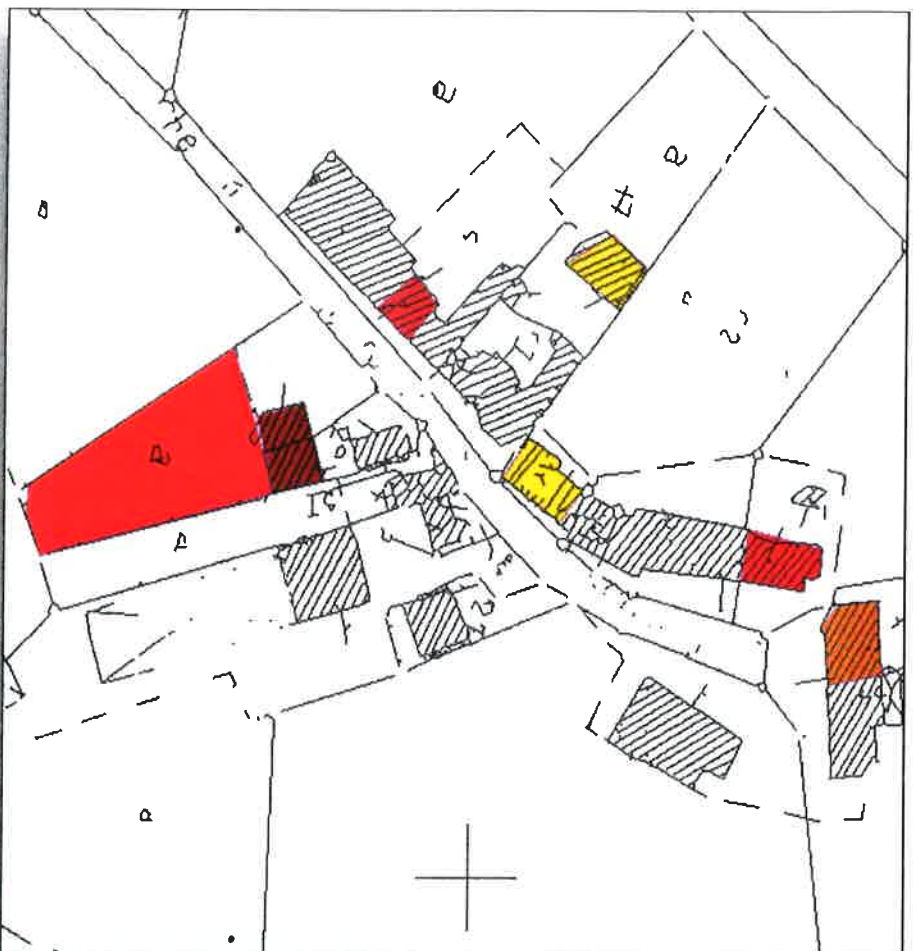
- > Installations existantes relativement anciennes
- > Rejets des eaux usées prétraitées et, pour certain cas, brutes, vers le domaine public (fossé) : problème de salubrité et risque de pollution
- > 1 installation réhabilitée il y a moins de 10 ans.



Lieu dit : "Le Puychaume"

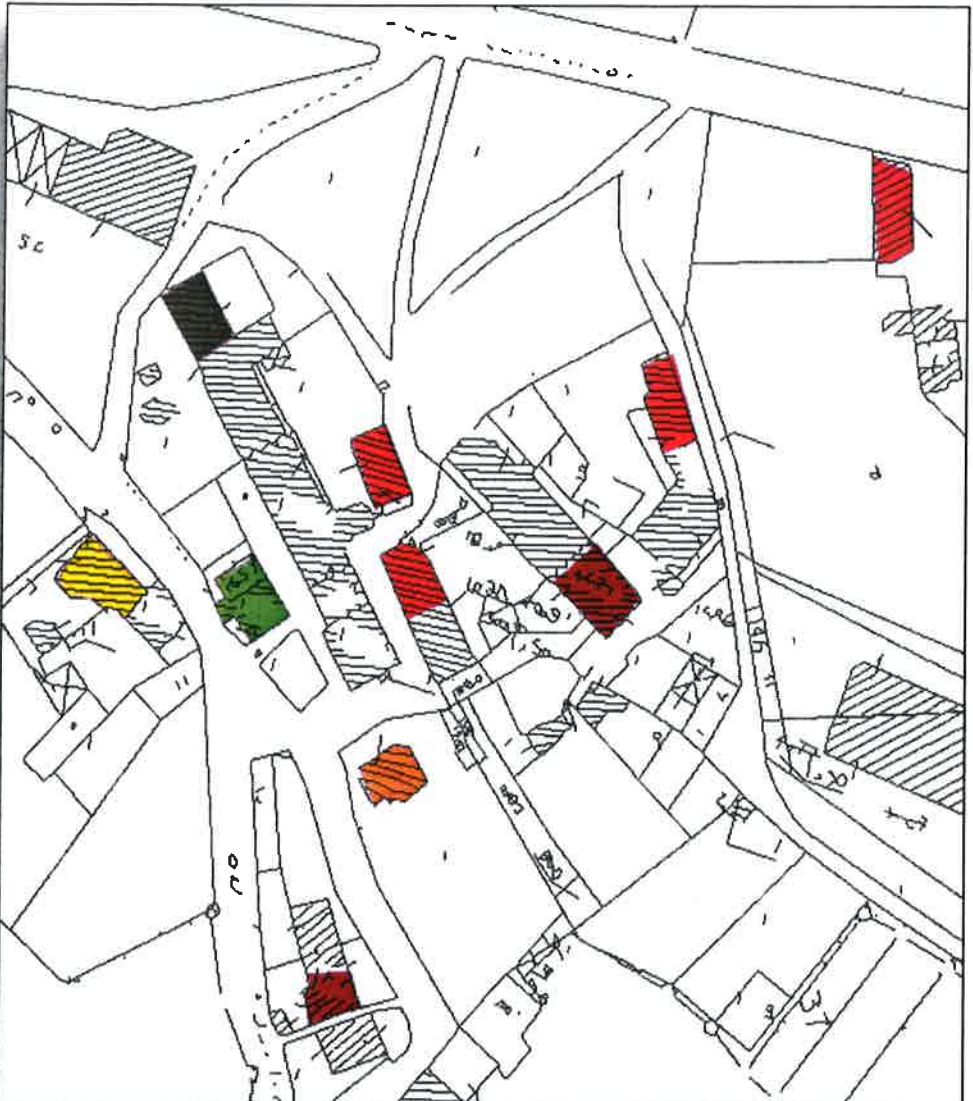
- > Assainissements variables
- > Habitats regroupés
- > Nombreux rejets d'eaux prétraitées et brutes vers le domaine public (fossé)
- > Le peu de terrain disponible pour la plupart des maisons concernées est un inconvénient majeur pour une réhabilitation individuelle
- > Le projet de collectif reste la meilleure solution pour la situation du village

Lieu dit : "Puybesson"



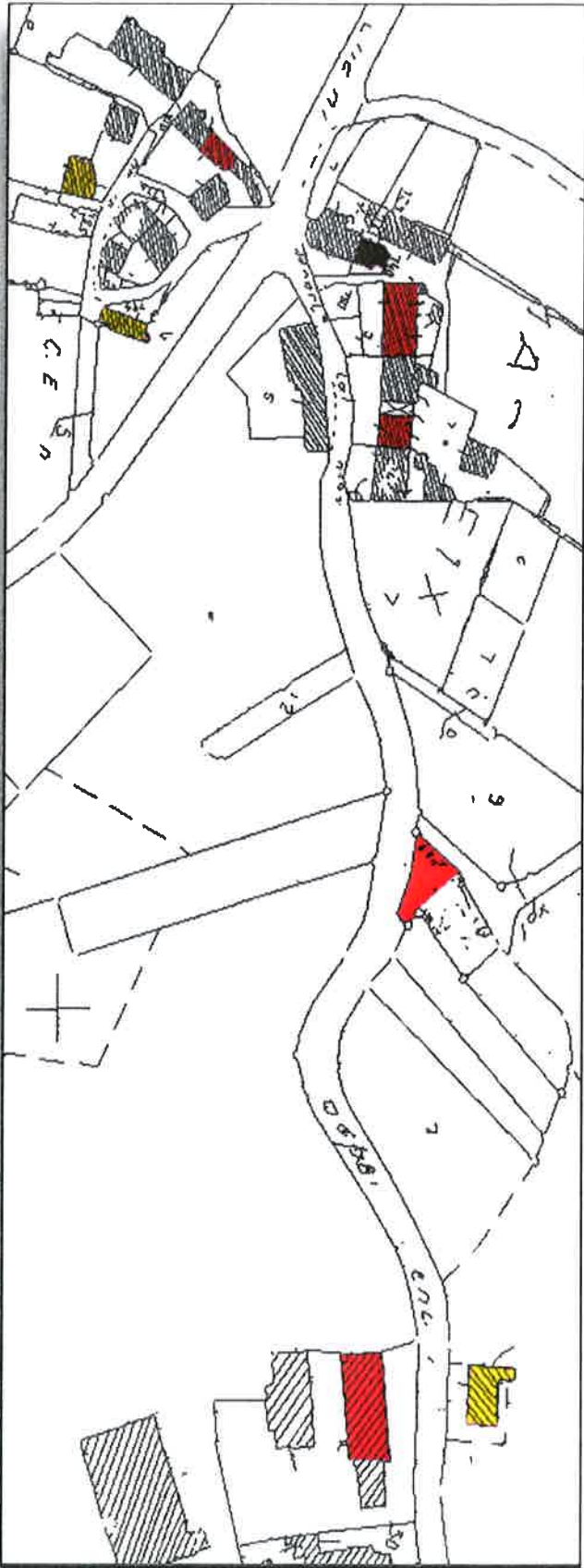
- > Assainissements relativement anciens
- > Rejets des eaux usées vers le domaine public ou en surface sur la parcelle du particulier
- > La plupart des habitations ont une parcelle suffisante pour la remise en état de leur installation

Lieu dit : "Vaupoutour"



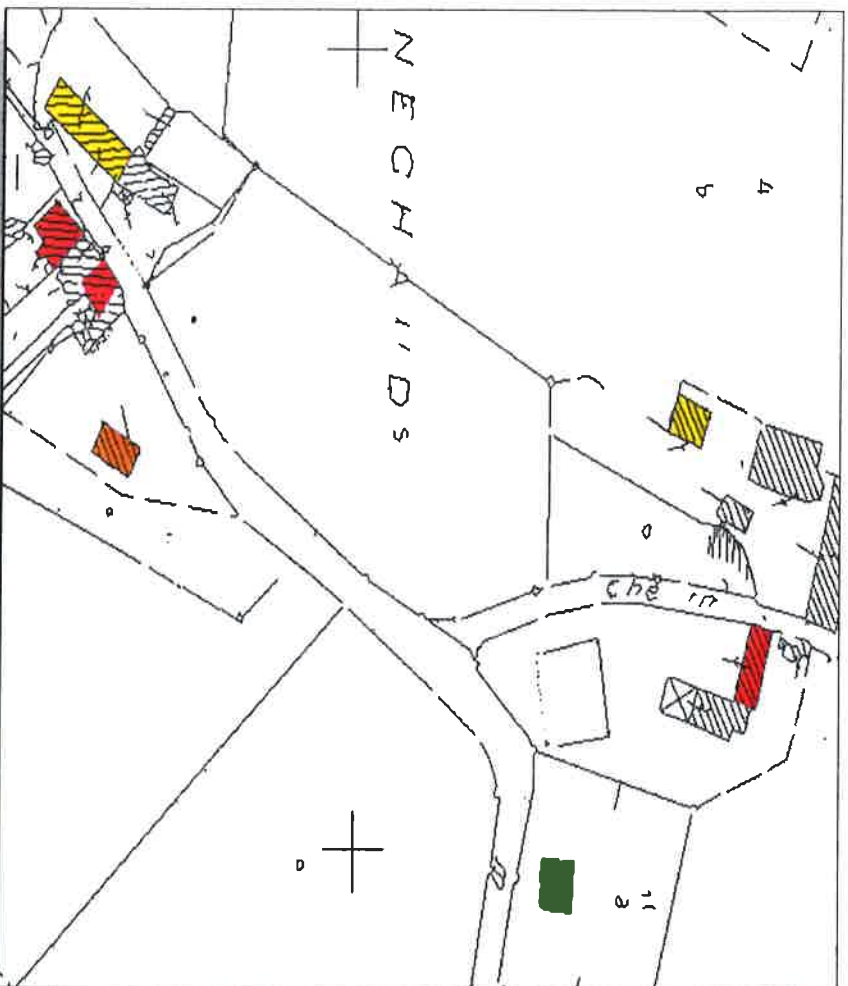
- > Village relativement concentré
- > Assainissements variabes
- > Rejets d'eaux usées vers le milieu superficiel : réseau E.P, fossé, terrain privé
- > Une réhabilitation problématique (résidence secondaire) : la configuration du terrain ne permet pas de réaliser une filière de traitement.

Lieu dit : "Villemacheix"



- > Quatre maisons d'habitations avec peu de terrain pour réaliser un assainissement individuel classique. Filière compacte préconisée.
- > Rejets des eaux usées vers le domaine public (fossé)

Lieu dit : "Planechaud"



- > Installations existantes relativement anciennes
- > Pour les trois maisons non conformes, l'ensemble des évacuations des eaux usées sont non prétraitées (brutes)
- > Les évacuations se font en surface de parcelle sur le domaine privé

Lieu dit : "Le Croizet"



- > Rejets des eaux usées vers le milieu superficiel
- > Réhabilitation individuelle problématique par le manque de superficie de terrain; ouvrage type microstation à étudier

Listing des immeubles contrôlés

Triés par Rue ou Lieu Dit

Nom Inscriptions	Prénoms Locataires	N°	Rue ou Lieu Dit	Ville PP	Civilité	Non Propriétaire	Prénom Propriétaire	N° vole	Adresse de Correspondance	Code Postal	Ville Correspondance	Etat du diagnostique
		3	Allée des Peupliers	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	DEMOUSSEAU	Pascal	3	Allée des Peupliers	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		5	Allée des Peupliers	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	PIQUET	Frédéric	5	Allée des Peupliers	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Dossier Annulé
		1	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	MARCHEGNET	Patrick	1	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		10	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNIN LEULAC				10	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		12	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNIN LEULAC				12	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		16	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	ENGEL	Théo	8	Rue du Bréau	77240	CESSON	Non Acceptable 1
		17	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	VAUZELLE	Daniel	17	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		19	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	SCAROTT	Robert	19	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		2	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	BOSSIS	Dominique	1	Square Jean Paul Satre	91000	EVRY	Absent / A revoir
		4	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	CHAPUT	Dominique	4	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		40	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	PERICHARD	Roland	40	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		5	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	MAIERHOFER	Sébastien	5	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Absent / A revoir
		8	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNIN LEULAC				8	Avenue de la Promenade	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		9	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	GERARD	Jean Pierre	75	Route de Villiers	36130	DEOLS	Absent / A revoir
AUPETIT	Gisèle	7	Avenue de la Promenade	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	GIRARD	Jean Pierre	75	Route de Villiers	36130	DEOLS	Non Acceptable 1
		1	Busserolles	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	VIGNAUD	André	1	Busserolles	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		2	Busserolles	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	BARITAUD	Nicole	4	Square Auguste Renoir	75014	PARIS	Non Acceptable 1
		4	Busserolles	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	VIGNAUD	Claude	4	Busserolles	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		6	Chemin de la Chatte	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	LAEGERIE	Georgette	6	Chemin de la Chatte	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		6	Chemin de la Chatte	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	MICLOT	Olette	8	Chemin de la Chatte	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Absent / A revoir
		8	Impasse des Commerces	SAIN'T SORNIN LEULAC				4	Place de l'arbrevoir	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		8	Impasse des Commerces	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	MIZRAKI	Raphaël	62	Colswold Gardens	NW2 1PG	LONDON	Non Acceptable 1
		1	Impasse du Chiron	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	GIRAUD	Gilles	1	Impasse du Chiron	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		11	Impasse du Chiron	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	ENGEL	Théo	8	Rue de Bréau	77240	CESSON	Non Acceptable 1
		3	Impasse du Chiron	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	POULAUD	Marlyne	3	Impasse du Chiron	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		5	Impasse du Chiron	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	THORPE	Matthew	28	Aldemans Hill	SS5 4RW	HOCKELEY ESSEX	Absent / A revoir
		9	Impasse du Chiron	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	ENGEL	Théo	8	Rue de Bréau	77240	CESSON	Non Acceptable 1
		2	La Croix blanche	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	GAUCHON	Marc	4	Rue Hotel de Ville	87140	NANTYAT	Non Acceptable 1
		3	La Croix blanche	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme.	VETTER	Sandrine	3	La Croix blanche	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		4	La Croix blanche	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	VILLATE	Jean-Claude	4	La Croix blanche	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		6	La Croix blanche	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	BESSAGUET	Stephane	6	La Croix blanche	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		8	La Croix blanche	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme.	LANCEREAU	Yvette	8	La Croix blanche	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		1	Lavaud	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	MATHIEU	René	1	Rue des Pommiers	87270	COUZEIX	Non Acceptable 1
		29	Lavaud	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	FRADIN	Jean	4, Bis	Rue Blanche	92270	BOIS COLOMBES	Dossier Annulé
		18	Lazaphix	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	DESBOURDELLES	Norbert	18	Lazaphix	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		20	Lazaphix	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	RAIX	Bernard	20	Lazaphix	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		41	Lazaphix	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	SEMAVOINE	Fabien	41	Lazaphix	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		2	Le Champoreix	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	MOREAU	Aïain	2	Le Champoreix	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		8	Le Champoreix	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	MARCHEGNET	Armand	4	Le Champoreix	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		8	Le Champoreix	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	SERRE	Emilien	8	Le Champoreix	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Dossier Annulé
		10	Le Courtioux	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LEVOT	Robert	10	Le Courtioux	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		17	Le Courtioux	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	PERICAUD	Sébastien	17	Le Courtioux	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		1	Le Croizet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	CHANTON	Robert	1	Le Croizet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		4	Le Croizet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme.	LEGRAND	Stéphane	4	Le Croizet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		6	Le Croizet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme.	DUPUY	Françoise	6	Le Croizet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		11	Le Monteil	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	VIGNAUD	Pierre	11	Le Monteil	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		15	Le Monteil	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	NEMEROVSKI	Madeleine	15	Le Monteil	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable

Listing des Immeubles contrôlés

Triés par Rue ou Lieu Dit

Nom Locataire	Prénoms Locataire	N°	Rue ou Lieu Dit	Ville - PF	Civilité	Nom Propriétaire	Prénom Propriétaire	N° voie	Adresse de Correspondance	Code Postal	Ville Correspondance	Etat du diagnostic
		17	Le Monteil	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	BACHELIER	Michel	17	Le Monteil	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		19	Le Monteil	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	GAVANIER	Raymond	19	Le Monteil	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		5	Le Monteil	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	HOLPER	Gérard	2	Le Monteil	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		7	Le Monteil	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	BOUZAT	Anne Rose	5	Le Monteil	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		9	Le Monteil	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	BOUZAT	Daniel	7	Le Monteil	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		1	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	LAVERGNE	Simone	153	Boulevard Gallieni	94120	FONTENAY SOUS BOIS	Non Acceptable 1
		10	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	JACQUINET	Céline	1	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		10	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	DELAGÉ	Gabriel	9	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		14	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	PINGAUD	Hubert	10	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		15	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	TRUSSELL	Colin	12	Swan Wait Shepperton	TW 178-L	MIDDX UK	Non Acceptable 1
		15	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LEADER	David		Maison Rouge	87140	NANTYAT	Acceptable
		16	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	MEGE	Christine	15	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		18	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	MONDIT	Juliette	18	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		20	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	MONDIT	Gérard	18	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		20	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	PINGAUD	Henriette	2	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		22	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	MARRIOTT	John	2	Lainier Cottages	1p9 2PL	HOLBROOK SUFFOLK	Non Acceptable 1
		3	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	CHENU	Roger	63	Rue des Côtes	78600	MAISONS LAFFITTE	Non Acceptable 1
		4	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	BROCA	Jacqueline	3	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		7	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	LETANG	Hélène	4	Le Puychaumet	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		7	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	BEVAN	John		Charleswood Old	SK 13 1 N	HARDFIELD GLOSSOP DERBYS	Acceptable
GUMBARD	Xavier	2	Le Puychaumet	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	Cne de ST SORNIN LEULAC		4	Rue de l'ancienne abreuvoir	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		1	Les Champs	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	TELE	Louise	15	Rue de Mata	33170	GRADIGNAN	Dossier Annulé
		11	Les Champs	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	GENETE	Lucien	1	Les Champs	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		2	Les Champs	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	CHABROUX	Brigitte	11	Les Champs	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		4	Les Champs	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	GRANGE	Peter	4	CURLEW HOUSE	YO10 30D	YORK ANGLETERRE	Non Acceptable 1
		5	Les Champs	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	GENETE	Jean Pierre	4	Les Champs	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		6	Les Champs	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LAURENT	Gérard	5	Les Champs	87290	ST SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		7	Les Champs	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LAURENT	Michel	6	Les Champs	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		5	Les Chassagnes	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LAURENT	Louis	7	Les Champs	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		10	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	PRADIER	Claudine		Les Bos	87300	BREUILAUPA	Non Acceptable 2
		17	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	VAUZELLE	Suzanne	10	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		18	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	TURBOFRANCE SARL		17	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
		19	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	DELAGÉ	Bernard	18	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		20	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LANI	Jean Claude	19	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		21	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LEFEVRE	Raphaël	20	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		22	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LEFEVRE	Jean-Claude	21	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		23	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LEFAY	Paal	22	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		26	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	LEFAY	André	23	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		28	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	TRIFAUT	Bernard	26	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		30	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	THÉRY	Jean-Jacques	28	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		32	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	VARIIS	Pierrette	28	Rue de l'Orme	28800	BONNEVAL	Dossier Annulé
		6	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	Mme	RIBIERE	Marie-Christin	32	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		8	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	CHAPUT	Jeannine	6	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		3	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC	M.	FAUVET	Lucien	8	Les Houillères	87290	SAIN'T SORNIN LEULAC	Acceptable
BLARDAT	Christophe	1	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC		ODHAC		4	Rue Robert Seluman	87170	ISLE	Non Acceptable 1
BOMERS	Anne Marie	1	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC		ODHAC		4	Rue Robert Seluman	87170	ISLE	Non Acceptable 1
PERICAUD	Marie-Franço	7	Les Houillères	SAIN'T SORNIN LEULAC		ODHAC		4	Rue Robert Seluman	87170	ISLE	Acceptable

Listing des immeubles contrôlés

Triés par Rue ou Lieu Dit

Mappe Locataire	Prénoms Locataire	N°	Rue ou Lieu Dit	Ville PP	Civilité	Nom Propriétaire	Prénom Propriétaire	N° voie	Adresse de Correspondance	Code Postal	Ville Correspondance	Etat du diagnostic
PEVNAUD	Fabrice	5	Les Houillères	SAINTE-SORINNE-LEULAC		ODHAC		4	Rue Robert Seluman	87170	ISLE	Acceptable
		2	Moulin de Lavaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	PREVOST	Franck	2	Moulin de Lavaud	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		4	Moulin de Lavaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	BOUZAT	Lucien	4	Moulin de Lavaud	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		1	Moulin des Rampiottes	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	CURTICHET	Daniel	1	Moulin des Rampiottes	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		1	Peu Francilloux	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	POTTEVIN	Thierry	1	Peu Francilloux	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
			Peu Grand	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	DERESSAC	Eric		Lacourrière	87290	CHATEAUPONSAC	Non Acceptable 1
		1	Pinbernard	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Mme.	HYVONNET	Denise	1	Pinbernard	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		2	Pinbernard	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	GIRAUD	Marcel	2	Pinbernard	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
		3	Pinbernard	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	MICHELET	Marc	3	Pinbernard	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
		2	Pingrelaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	TRIFFAUT	Philippe	2	Pingrelaud	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
		10	Planechaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	PALLER	Patrick	10	Planechaud	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		2	Planechaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	BORDEY	Michel	2	Planechaud	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		3	Planechaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	DIERRAH	Chafaa	3	Planechaud	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
		4	Planechaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	BORDEY	Robert	4	Planechaud	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		5	Planechaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	NONANTA	Christophe	5	Planechaud	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		7	Planechaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	PALLER	Patrick	10	Planechaud	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		8	Planechaud	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	NORRIN	Jean	8	Planechaud	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		18	Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	BONNET	André	23	Le Bourg	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		25	Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	INDIVISION MARTINS		88	Avenue du Colonel Fabien	94400	VITRY SUR SEINE	Non Acceptable 1
			Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Mme.	MARTINS	Louise	88	Rue du Colonel Fabien	94400	VITRY	Dossier Annulé
		1	Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	MAILLOCHON	Sébastien	1	Puybesson	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		7	Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	BONNET	Albert	7	Puybesson	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		15	Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	BONNET	Jean-Claude	15	Puybesson	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		15	Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Mme.	DUCCURET	Marie France		Engerneau	87000	LE PALAIS SUR VIENNE	Non Acceptable 1
		17	Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	COUTY	Daniel	14	Rue de la Mission	16600	MAGNAC SUR TOUVRE	Non Acceptable 2
BOUTELOUP	ROGER	2	Puybesson	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	PERICAUD	Pierre		PUYMARRON	87290	CHATEAUPONSAC	Acceptable
		4	PuyMarchoux	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	VERGNE (Indivision)	Ernest	11	Rue Beaulieu	87190	MAGNAC LAVAL	Non Acceptable 2
		6	PuyMarchoux	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	LAVALLETTE	Jean-Claude	6	PuyMarchoux	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 2
		9	PuyMarchoux	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	WARNER	Mickael	21	Toronto Street	LN2 5NN	LINCOLN	Non Acceptable 2
		1	Route du Stade	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	SELOTTE	Pascal	10	Rue Jules Massenet	87350	PANAZOL	Absent / A revoir
		1.bis	Route du Stade	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	JAMMET	Patrice	1	Route du Stade	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		2	Route du Stade	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	DUMONTHEIL	Pascal	1	Bis Route du Stade	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		3	Route du Stade	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	MONDIT	Patrick	2	Route du Stade	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		5	Route du Stade	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Mme.	CARRERA	Loëtita	3	Route du Stade	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		7	Route du Stade	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	AUBRUN	Didier	5	Route du Stade	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		9	Route du Stade	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	BOYER	Stéphane	7	Route du Stade	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Absent / A revoir
		6	Rue du Barry	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Mme.	BRISSET	Blanche	9	Route du Stade	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		1	Rue du Bois des Dames	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	GUSELIN	Patrick	15	Avenue de la libération	87250	BESSINES/GARTEMPE	Acceptable
VILLATE	Michaël	3	Rue du Pont de la Graule	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	NORRIN	Jean	1	Rue du Bois des Dames	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		10	Rue du Tramway	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	MARCHEGUET	Guy	8	Planechaud	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Non Acceptable 1
		3	Rue du Tramway	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	CHAPUT	Serge	10	Rue du Tramway	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Dossier Annulé
		4	Rue du Tramway	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	GRELIER	Jean	3	Rue du Tramway	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Acceptable
		47	Rue du Tramway	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	DARDANT	Maurice	4	Rue du Tramway	87290	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Dossier Annulé
		15	Vaupoutour	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	ALAMONE	Michel	4	Allée de l'Horizon	92290	CHATENEY MALABRY	Absent / A revoir
		5	Vaupoutour	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	GAUTHIER	Serge	19	Rue Cambone	75015	PARIS	Non Acceptable 1
		11	Vaupoutour	SAINTE-SORINNE-LEULAC	M.	MASON	Richard		Rue Basse le Bourg	16450	ST LAURENT DE CERIS	Non Acceptable 1
		17	Vaupoutour	SAINTE-SORINNE-LEULAC	Mme.	ANSCHUTZ	Nicole	86	Kestake Road	NW66DG	LONDRES	Non Acceptable 2
								4	Rue de laon	78990	ELANCOURT	Non Acceptable 1

Listing des immeubles contrôlés

Triés par Rue ou Lieu Dit

Nom Locataire	Prénom Locataire	N° Rue ou Lieu Dit	Ville pr	Civilité	Nom Propriétaire	Prénom Propriétaire	N° voie	Adresse de Correspondance	Code Postal	Ville Correspondance	Etat du diagnostic
		19 Vaupoutour	SAINT SORNIN LEULAC	M.	FAUVET	Pierre	19 Vaupoutour	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Non Acceptable 2
		2 Vaupoutour	SAINT SORNIN LEULAC	M.	CHARRIER	Jean-Claude	27 Vaupoutour	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Absent / A revoir
		23 Vaupoutour	SAINT SORNIN LEULAC	M.	CHATAIGNON	Michel	2 Vaupoutour	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Acceptable
		25 Vaupoutour	SAINT SORNIN LEULAC	Mme.	VALET	Marie Thérèse	16 Avenue de Sévigné	93600 AULNAY SOUS BOIS	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		3 Vaupoutour	SAINT SORNIN LEULAC	M.	CHARRIER	Gérard	25 Vaupoutour	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		6 Vaupoutour	SAINT SORNIN LEULAC	Mme.	VILLEGER	Pierrette	3 Vaupoutour	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Absent / A revoir
		7 Vaupoutour	SAINT SORNIN LEULAC	M.	SCHAUER	Pierre	6 Vaupoutour	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Dossier Annulé
		1 Vaupoutour - Ancienne Garf	SAINT SORNIN LEULAC	M.	CHATAIGNON	Michel	7 Vaupoutour	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Dossier Annulé
		30 Vaupoutour - Ancienne Garf	SAINT SORNIN LEULAC	M.	DUCHIRON	Sébastien	30 Vaupoutour - Ancienne Garf	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Dossier Annulé
		1 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	BROWN	Christophe	29 Vaupoutour - Ancienne Garf	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Dossier Annulé
		10 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	VAN LOOY (SCEA DE METTE	Alfons	1 Villenacheix	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		11 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	CONTAL	Jean Louis	10 Villenacheix	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		3 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	COUCAUD	Gérard	8 Rue Jules Guesde	93300 LEVALLOIS PERRET	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		2 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	COZE	Daniel	2 Villenacheix	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Acceptable
		3 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	MARCEWSKI	Yann	3 Villenacheix	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Acceptable
		4 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	VAN DEN BOGAERT	Robin	4 Villenacheix	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Dossier Annulé
		5 et 7 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	LAURENT	Jean Bernard	Les Cros	87290 CHATEAUPONSAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		8 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	GUERRI	Dany	8 Villenacheix	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
		9 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M.	SPRINKS	Terence	9 Villenacheix	87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Non Acceptable 1
OMAN- SAINT Yarnick -Julie		12 Villenacheix	SAINT SORNIN LEULAC	M. Mme	MERLIN			87290 SAINT SORNIN LEULAC	87290	SAINT SORNIN LEULAC	Acceptable

STATUT	Nombre
Bon fonctionnement	31
Acceptable	32
Non Acceptable 1	54
Non Acceptable 2	19
Absent / A revoir	13
Refus Terrain	0
Sans état	0
Dossier Annulé	13
Assainissement Collectif	0
Refus Téléphonique	0

TOTAL	162
-------	-----

**COMMUNE DE
SAINT SORNIN LEULAC**

**SCHEMA
D'ASSAINISSEMENT**

PREAMBULE

Page 1

I - PRINCIPES ET REGLEMENTATION

Page 2

I - ① Les objectifs

I - ② Définitions

I - ② - ① concernant l'assainissement

I - ② - ② concernant l'habitat

I - ③ Les principes

I - ③ - ① choix des dispositifs d'assainissement autonome

I - ③ - ② cadre réglementaire de l'assainissement autonome

I - ③ - ③ choix des dispositifs collectifs

II - ANALYSE DU MILIEU NATUREL ET DE L'HABITAT

Page 6

II - ① Analyse du milieu naturel

II - ① - ① Situation

II - ① - ② Hydrologie et Géologie

Carte nature des sols

Carte qualité des cours d'eau

II - ② Analyse de l'habitat

II - ② - ① Habitat

II - ② - ② Profil de la population et de son habitat

II - ③ - Etat actuel de l'assainissement dans la commune

III - LE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Page 11

III - ① Synthèse des données

III - ② L'assainissement collectif

III - ③ Tableau récapitulatif de l'assainissement collectif

IV - ④ L'assainissement autonome

IV - CARTE DE ZONAGE

Page 27

V - ANNEXES

Page 29

- Plan de situation de la commune

- Carte du territoire communal

D T U 64-1

PREAMBULE

Depuis quelques années, la qualité de l'Environnement et plus particulièrement celle de l'eau est une préoccupation pour chaque citoyen.

C'est dans ce contexte que la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 préconise aux collectivités de réaliser un zonage d'assainissement sur leur territoire.

En conformité avec les pièces d'urbanisme (si elles existent), ce document doit permettre de déterminer les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement autonome.

Dans les secteurs d'assainissement collectif la commune doit assurer la collecte, l'épuration et le rejet des eaux usées.

Dans les secteurs d'assainissement individuel, les installations autonomes restent sous la responsabilité du particulier. Cependant, la commune doit assurer le contrôle des dispositifs d'épuration et facultativement leurs entretiens.

L'objectif de ce document est donc de proposer une définition de ces différentes zones en associant des scénarios d'assainissement à chacune d'elles.

I - PRINCIPES ET REGLEMENTATION

I - ① LES OBJECTIFS

Dans le cadre de la Loi sur l'Eau de 1992, les communes doivent se doter d'un document de zonage des techniques d'assainissement. Ce zonage doit permettre la prise en compte des problèmes posés par l'assainissement des eaux usées et ainsi de rationaliser le développement communal.

Ainsi la Loi sur l'Eau conduira les communes à :

- définir le zonage des techniques d'assainissement (collectif, autonome regroupé ou individuel)
- prendre en charge les dépenses liées au collectif (investissements et fonctionnements)
- prendre en charge les dépenses liées au contrôle des assainissements individuels. Le contrôle des installations devra être effectif au 31/12/2005.

I - ② DEFINITIONS

I - ② - ① CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement autonome ou individuel est l'assainissement des eaux usées produites dans une maison par des dispositifs d'assainissement installés dans le terrain de l'utilisateur, donc dans le domaine privé.

Les différentes filières d'assainissement autonome possibles sont données en annexe n° I

La réhabilitation de l'assainissement autonome est la mise en conformité des assainissements individuels selon des techniques adaptées à la nature des sols et conformes notamment à la réglementation de l'arrêté du 3 mai 1996. Dans le cadre de cette réhabilitation, et dans l'hypothèse où la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune, il y a lieu d'obtenir :

- * une signature de convention entre le particulier et la municipalité,
- * une inscription aux hypothèques afin de garantir, en cas de changement de propriétaire, la continuité de l'entretien.

Afin de garantir le bon fonctionnement des dispositifs de traitement, la réalisation des travaux et l'entretien des installations peuvent être assurés, par exemple, par la municipalité (possibilité offerte par la Loi sur l'Eau de 1992). Les frais d'entretien communaux seront alors facturés au particulier au prorata du volume d'eau consommé.

L'assainissement autonome regroupé est sur un plan technique, l'assainissement des eaux usées d'un petit nombre d'habitations collectées dans un réseau d'assainissement, puis épurées sur un site de traitement unique selon des filières d'assainissement autonome avec un dimensionnement adapté.

Est appelé sur un plan technique, "assainissement collectif", toute technique d'assainissement basée sur une collecte des eaux usées dans le domaine public (réseau d'assainissement) d'un groupe d'habitations. Ce réseau conduit à une station d'épuration également implantée dans le domaine public. Les caractéristiques de cette station sont alors fonction de l'importance des flux à traiter, des objectifs à atteindre en terme de qualité de rejet, des possibilités techniques d'implantation.

I - ② - ② CONCERNANT L'HABITAT

Les maisons à contraintes sont les habitations qui présentent :

* un terrain en contre-pente (rendant impossible une desserte gravitaire d'un assainissement autonome) ⇒ contrainte de topographie,

* un terrain avec des parterres, des potagers, des arbres, des cours goudronnées ou des murs (imposant une remise en état des lieux après la mise en place d'un assainissement individuel) ⇒ contrainte d'occupation ou d'accès

* un terrain attenant trop petit ⇒ contrainte de surface.

Les maisons légalement conformes sont les habitations neuves ou rénovées ayant un permis de construire postérieur à l'année 1982, date correspondant à la mise en place de la nouvelle réglementation en matière d'assainissement individuel. Cependant, l'application de cette réglementation de 1982 n'a pas été faite en fonction de la nature des sols et ces habitations légalement conformes ne disposent pas obligatoirement de systèmes d'assainissement adaptés à la nature des sols en place et toutes ne sont pas techniquement conformes.

Nous comptabiliserons également comme conformes les habitations antérieures à cette date, disposant d'un dispositif donnant satisfaction et adapté à la nature des sols.

I- ③ LES PRINCIPES

Il s'agit de proposer un panachage de solutions d'assainissement collectif, autonome regroupé ou individuel afin d'obtenir un assainissement au moindre coût et techniquement adapté aux contraintes du milieu naturel et de l'habitat.

Il ne s'agit en aucune manière d'opposer les filières d'assainissement collectif aux filières d'assainissement autonome.

I - ③ - ① CHOIX DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Chaque habitation doit traiter ses eaux usées domestiques selon des techniques conformes à la réglementation de 1982 (abrogée par l'arrêté de 1996), dont la conception et la mise en oeuvre sont normalisées depuis décembre 1992 dans un Document Technique d'Urbanisme (D.T.U. 64.1) : "Mise en oeuvre des dispositifs d'assainissement autonome". L'arrêté de mai 1996 a reconduit les éléments proposés par la réglementation de 1982 et a apporté des précisions sur d'autres points.

L'assainissement individuel se caractérise par la mise en place d'un pré-traitement et d'un traitement des eaux usées.

Le pré-traitement est réalisé à l'aide d'une fosse septique toutes eaux collectant l'intégralité des eaux usées domestiques de l'habitation (cuisine, salle de bain, WC) dont le volume est fonction de la capacité d'accueil de l'habitation.

Le traitement dépend étroitement des caractéristiques des sols, cependant 5 familles de dispositifs de traitement des eaux usées peuvent être proposées :

- les tranchées d'épandage à faible profondeur
- le filtre à sable vertical non drainé ou sol reconstitué
- le filtre à sable vertical drainé
- le filtre à sable horizontal
- le tertre d'infiltration

Ces dispositifs sont présentés en annexe.

I - ③ - ② CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Aujourd'hui, les collectivités ont dorénavant l'obligation, notamment, du contrôle du fonctionnement des installations individuelles :

ARTICLE L 2224-8 du code général des collectivités territoriales :

Les communes prennent obligatoirement en charge :

- ◆ les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif, notamment aux stations d'épuration des eaux usées et à l'élimination des boues qu'elles produisent,
- ◆ les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

Elles peuvent prendre en charge les dépenses d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif.

ARTICLE L 35-10 du code de la santé publique :

Les agents du service d'assainissement ont accès aux propriétés privées pour l'application des articles L 35-1 et L 35-3 ou pour assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif et leur entretien, si la commune a décidé sa prise en charge par le service.

ARRETE du 06/05/1996 : il fixe les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif :

ART.2 - Le contrôle technique exercé par la commune sur les systèmes d'assainissement non collectif comprend :

1 - la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages. Pour les installations nouvelles ou réhabilitées, cette dernière vérification peut être effectuée avant remblaiement,

2 - la vérification périodique de leur bon fonctionnement qui porte au moins sur les points suivants :

- ⇒ vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité,
- ⇒ vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
- ⇒ vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux.

Dans le cas d'un rejet en milieu superficiel, un contrôle de la qualité des rejets peut être effectué en cas de nuisances constatées dans le voisinage (odeurs, rejets anormaux...)

3 - dans le cas où la commune n'a pas décidé la prise en charge de leur entretien :

- ⇒ vérification de la réalisation périodique des vidanges des fosses,
- ⇒ dans le cas où la filière en comporte, la vérification périodique de l'entretien des dispositifs de dégraissage.

ART.3 - L'accès aux propriétés privées par la commune prévu par l'article L 35-10 du code de la santé publique, doit être précédé d'un avis préalable de visite notifié aux intéressés dans un délai raisonnable.

ART.4 - Les observations réalisées au cours d'une visite de contrôle par la commune doivent être consignées sur un rapport de visite dont une copie sera adressée au propriétaire des ouvrages et, le cas échéant, à l'occupant des lieux.

I - ③ - ③ CHOIX DES DISPOSITIFS COLLECTIFS

Excluant certaines zones où l'habitat est regroupé, il convient de privilégier sur la commune de SAINT SORNIN LEULAC l'assainissement individuel pour des raisons techniques et financières évidentes (grande dispersion).

Les choix opérés par la collectivité, en matière de zonage des techniques d'assainissement, intègrent un certain nombre de paramètres. Citons :

1 - la qualité des sols présents, plus ou moins favorables à la mise en oeuvre des techniques individuelles,

2 - les possibilités techniques de mise en oeuvre des filières individuelles avec notamment la prise en compte des problèmes posés par la superficie des parcelles attenantes, la topographie, l'occupation des parcelles et la présence d'exutoire,

3 - la sensibilité du milieu, c'est-à-dire la nécessaire protection des ressources en eau (nappes, rivières, ruisseaux, étangs),

4 - les problèmes relevant de l'hygiène publique : notamment les écoulements des eaux usées conduisant à des nuisances sanitaires et olfactives,

5 - les perspectives de développement communal, tant au niveau de l'urbanisation individuelle que des zones d'activité,

6 - les aspects financiers liés à la réalisation pratique des différentes solutions envisageables.

Le zonage défini sur ces principes est donc un compromis qui doit permettre de répondre aux exigences imposées par la protection du milieu, la salubrité publique et le développement futur, tout en restant compatible avec les possibilités financières de la commune.

II - ANALYSE DU MILIEU NATUREL ET DE L'HABITAT

II - ① Analyse du milieu naturel

II - ① - ① Situation

La commune de SAINT SORNIN LEULAC, située au Nord du Département de la Haute-Vienne est limitrophe avec les communes de Villefavard, Dompierre les Eglises, Saint Hilaire la Treille, Arnac la Poste, Saint Amand Magnazeix et Chateauponsac.

D'une superficie de 3328 hectares, elle totalise 600 habitants, selon les données de l'INSEE de l'année 1990.

Cette collectivité rurale, dont l'activité principale est agricole (élevage de bovins et d'ovins), possède sur son territoire une ancienne carrière d'extraction de minerai d'uranium.

II - ① - ② Hydrologie et Géologie

La commune de SAINT SORNIN LEULAC est traversée par le cours d'eau de la Brame avec de nombreux affluents dont leurs sources sont situées sur son territoire. Cette rivière actuellement classée en qualité 1 B (classe 2) doit être protégée afin d'être maintenue dans cette catégorie. Par contre tous les affluents sont classés en catégorie 1 A.

Dans ce périmètre, la nature du sous-sol est assez uniforme et principalement constituée de roches magmatiques en granite (voire carte ci-après).

Ceci implique qu'en cas de création ou de mise aux normes d'assainissement individuel, seule une étude ramenée à la parcelle pourra déterminer le dispositif d'épuration à mettre en oeuvre (voir annexes).

II - ② Analyse de l'habitat

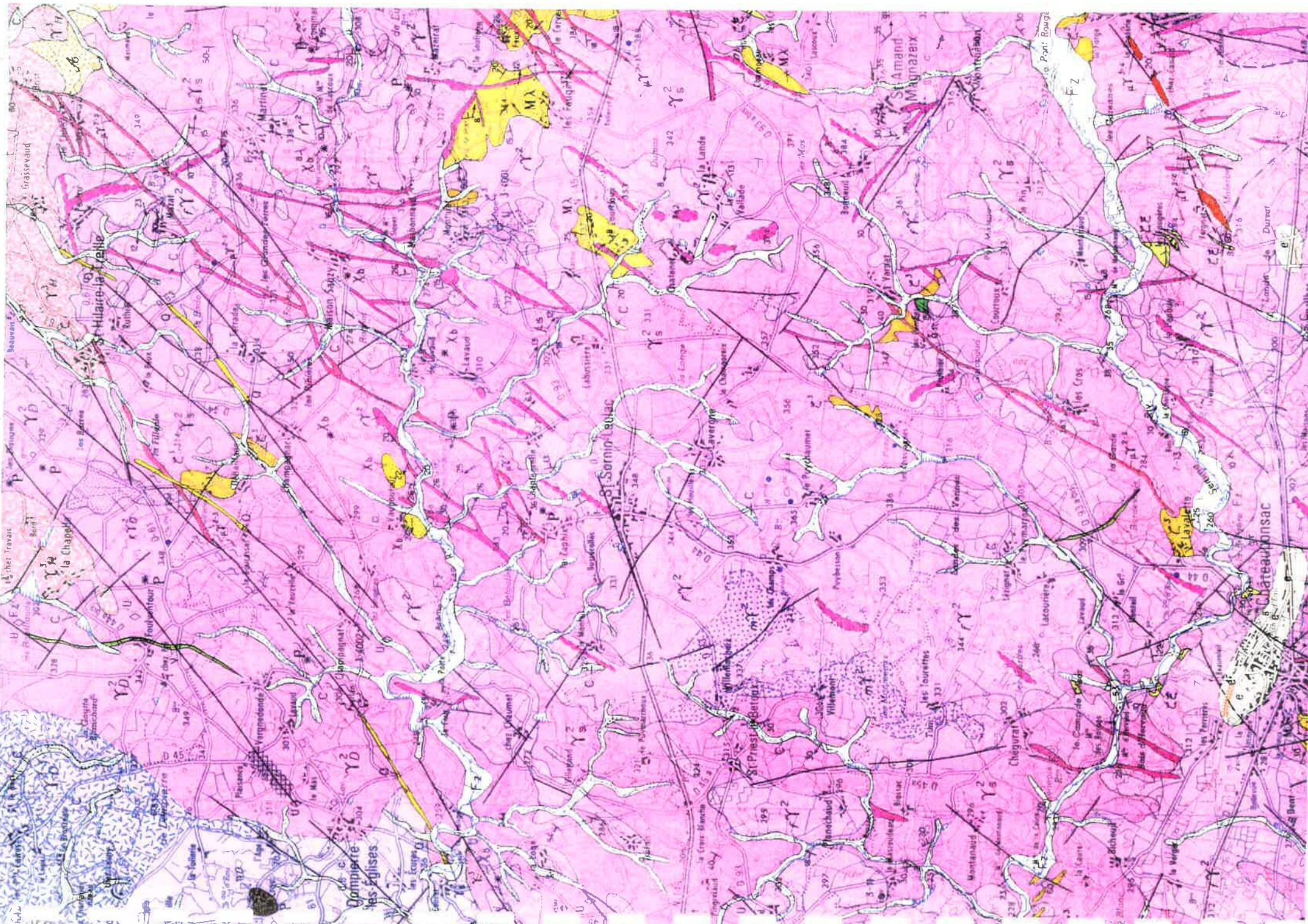
II - ② - ① Habitat

Cette collectivité est constituée d'un bourg et d'une trentaine de villages et hameaux. Le bourg composé de 110 logements comprend aussi une mairie, une école primaire et divers commerces tels qu'une épicerie, un restaurant superette, garage...

Sur le territoire de cette commune 13 villages se distinguent par rapport aux autres de par leurs tailles: Vaupoutour, Lavaud, Montulat, Chantegrelle, Le Zaphix, Chez Bonnet, La Bussière, Le Courtioux, Saint Priest Le Betoux, Villemacheix, Villemont, Lavergne, Le Puychaumet (voir tableau récapitulatif de l'habitat).

S'agissant souvent de personnes âgées, le nombre d'occupants par habitation est de l'ordre de 2 à 3 personnes.

Il est à noter que parmi les 361 habitations de ce territoire 296 sont occupées en permanence et les 65 autres saisonnièrement.



Roches basiques et ultrabasiques

- Serpentinites (associées aux migmatites de Lanneau)
- Amphibolopyroxénites (enclaves dans les granites de Brame)
- Amphibolites (dans migmatites de Lanneau ou micascistes de Villefavard)

Formations de la Gartempe

- Micaschistes aluminés
- Leptynites à biotite seule ou à biotite et rare amphibole
- Leptynites leucocrates
- Orthogneiss à biotite et amphibole
- Amphibolites

ROCHES PLUTONIQUES

Granitoïdes associés aux migmatites (Lanneau, Magnac-Laval, bordure occidentale du granite de Guéret)

- Diorites quartzifères-granodiorites à hornblende
- Monzogranite orienté à biotite, ± muscovite = sillimanite
- Granodiorite à biotite
- 1 - faciès porphyrique
- Diorites quartzifères orientées à biotite seule
- 1 - dans anatexites granitoïdes
- Diorites quartzifères orientées à biotite, localement à cordiérite

Bordure occidentale du massif de Guéret

- Granite porphyrique déformé de Montjourde
- Monzogranite porphyrique à biotite, de type Paulhac (tendance granodioritique)
- Granite à deux micas de Tersannes

Complexe granitique de la Marche occidentale

- Granite porphyrique orienté à deux micas de Dompièrre-Arcoulant
- 1 - faciès à gros grain
- 2 - affinité géochimique avec les leucogranites de la Marche occidentale
- 3 - affinité géochimique avec le granite de type Roiret
- Leucogranite à muscovite
- Leucogranite sécant à grain fin
- Diorite quartzifère et granodiorite à biotite, ± amphibole
- Granite porphyrique de St-Hilaire-la-Treille

Massif de Brame - St-Sylvestre (complexe leucogranitique du Limousin)

- Granites de Brame
- Granites planaires à biotite, sillimanite et muscovite secondaire

Granites de St-Sylvestre

- Granite à deux micas
- Faciès à grandes biotites
- Leucogranites à muscovite seule (ou à multiples fions à musc à microcline plus ou moins albités)

Leucogranites à deux micas de Châteauponsac

- Leucogranite à grain fin, à deux micas, andalousite fréquent
- 1 - en sill
- 2 - en dyke
- Leucogranite à grain moyen (sill)
- Faciès à bouffées pegmatitiques
- Leucogranite à grain fin recoupant les granites de St-Sylvest

ROCHES FILONIENNES

- Lamprophyres
- Microgranodiorites à biotite et hornblende
- Granodiorites à grain fin à biotite
- Microgranites porphyriques
- Pegmatites et apaites associées (notation ponctuelle)
- Quartz

ÉLÉMENTS STRUCTURAUX

Direction et valeur du pendage de la foliation métamorphique, magmatique ou mylonitique

Direction et valeur du pendage de la linéation (minéraux de m- ou écoulement magmatique)

Structure 1 - anticlinale 2 - synclinale

Mylonites ductiles

Hydrothermalisme

Accident cassant (Q) avec quartz ou imprégnation siliceuse

1 Contour géologique observé
2 - Contour géologique supposé ou avec imbrication des fac
3 - Faille connue
4 - Faille supposée
5 - Faille avec bloc surélevé

RESSOURCES DU SOUS-SOL ET EXPLOITATIONS

Forage de reconnaissance

Puits

Forage pour eau

Numéro d'archivage au Service géologique national

Uranium W Tungstène

Ba Barytine

Carrière à ciel ouvert 1 - en exploitation (MCO) 2 - épisodi

Indice ou gîte minéralisé

Exploitation souterraine en activité

Galerie en travers-banc

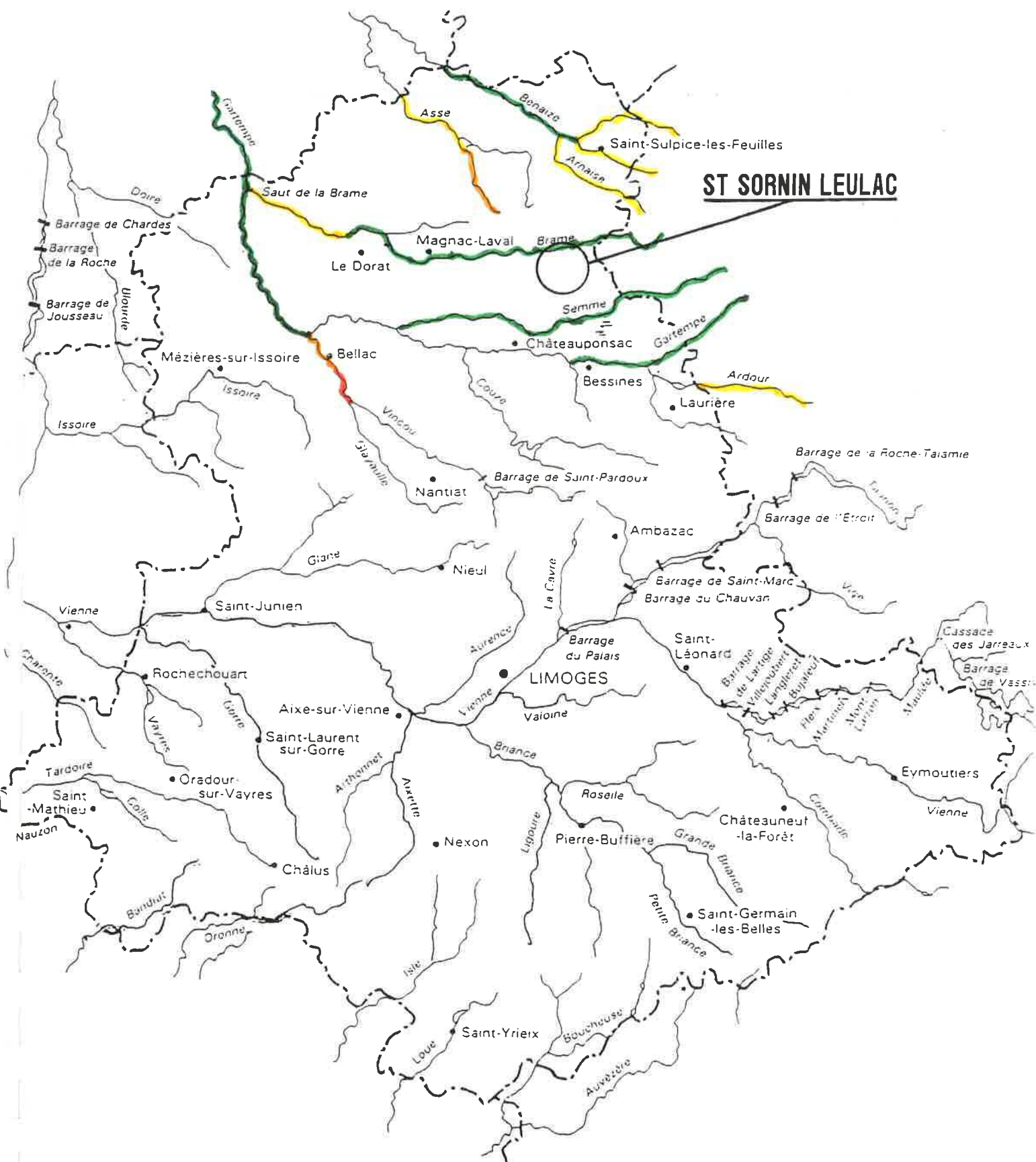
Numéro d'archivage au Service géologique national

3-4002

QUALITE GENERALE DES COURS D'EAU

Département de la Haute-Vienne

ST SORNIN LEULAC



QUALITE	
	1A Très bonne
	1B Bonne
	2 Moyenne
	3 Mauvaise
	HC Très mauvaise

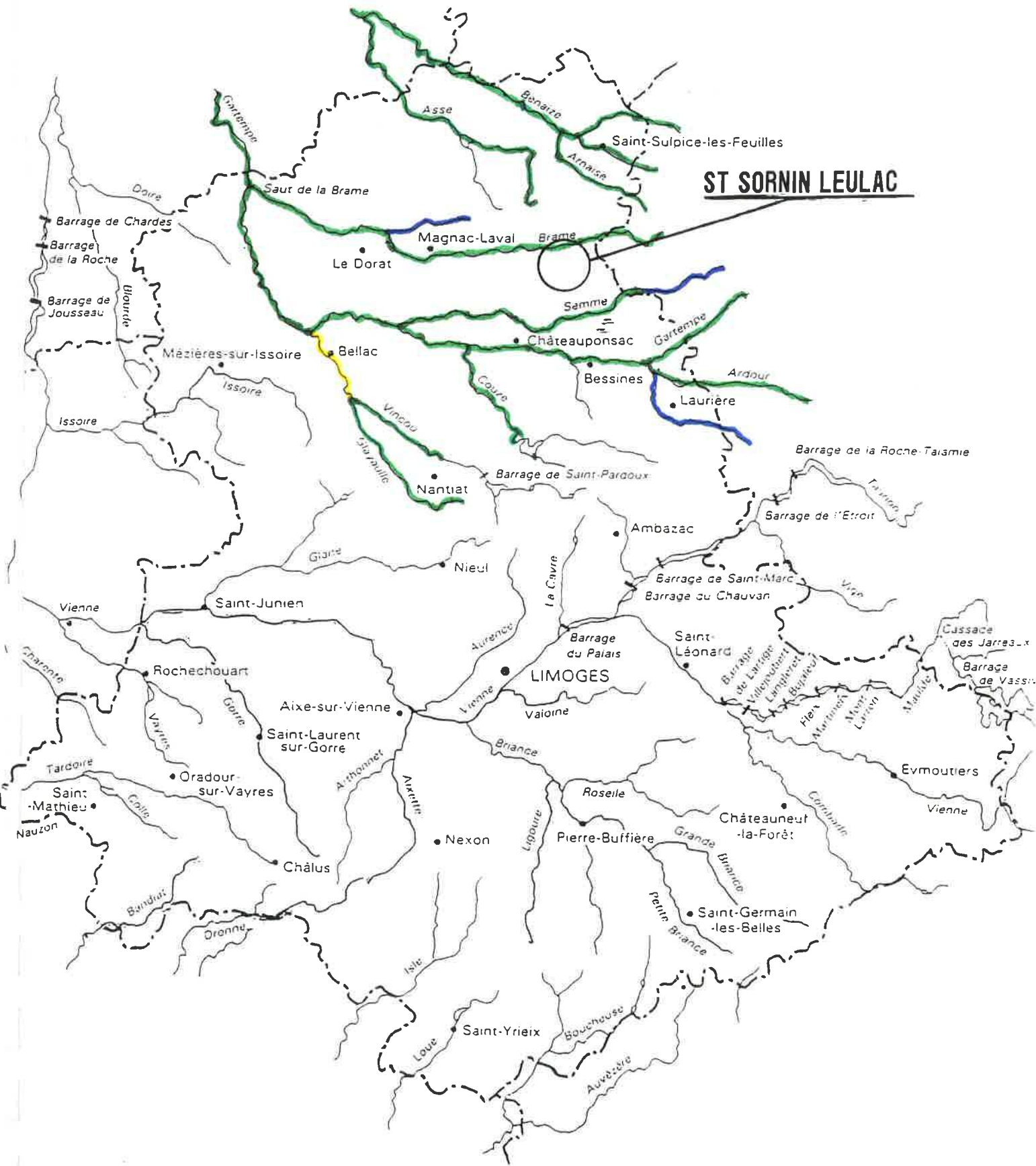


Echelle : 1 / 372 100
(1cm = 3.72km)

OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU

Département de la Haute-Vienne

ST SORNIN LEULAC



QUALITE	
	1A Très bonne
	1B Bonne
	2 Moyenne
	3 Mauvaise
	HC Très mauvaise



Echelle : 1 / 372 100
(1cm = 3.72km)

II - ② - ② Profil de la population et de son habitat

Parallèlement à la majorité des communes du Nord de la Haute-Vienne, la population a tendance à diminuer sur le territoire de Saint Sornin Leulac. En effet, selon les données de l'INSEE il apparaît que de 1968 à 1990 le nombre d'habitants est passé de 798 à 600 et semble se stabiliser.

Par contre, il est important de souligner une recrudescence de la restauration du bâti utilisé à des fins d'occupations saisonnières (maisons secondaires).

II - ③ L'état actuel de l'assainissement dans la commune

Sur le territoire de la commune de SAINT SORNIN LEULAC plusieurs types d'assainissement ont déjà été mis en oeuvre.

Le bourg, par exemple, possède un secteur où les eaux usées sont collectées et traitées en collectif par un système décanteur digesteur et filtre bactérien.

Dans certains villages, les eaux usées sont collectées par des réseaux de type unitaire sans filière de traitement.

Par contre, dans certains hameaux du fait du faible nombre d'habitations, et souvent éloignées les unes des autres, le traitement des eaux usées est réalisé de manière individuelle avec des systèmes de traitement dont l'efficacité n'est pas toujours garantie.

III - LE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

1999

III - ① Synthèse des données

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'HABITAT

Nom du Village	Nombre d'habitants	Nombre d'habitations	Occupation permanente	Occupation saisonnière	Contraintes	Type d'assainissement
Le Bourg	135	110	100	10	1.3.2.4.	collectif*
Vaupautour	23	10	7	3	1.3.2.4.	collectif *
Le Moulin de Lavaud	6	2	2	0	2.4.5.	individuel
Le Moulin des Rampiottes	2	1	0	1	2.5.	individuel
Lavaud	17	9	6	3	1.2.	collectif
Montulat	38	19	17	2	1.3.4.	collectif*
Chantegrelle	36	17	14	3	1.3.	collectif
Le Zaphix	33	15	13	2	1.	collectif
Chez Bonnet	12	9	9	0	1.	collectif
Labussière	18	10	8	2	1.3.4.	collectif*
Le Courtioux	22	11	9	2	1.3.	collectif*
Busserolles	7	3	2	1	4.5.	individuel
Le Monteil	9	7	4	3	4.5.	individuel
Le PuyMarchoux	4	4	1	3	4.5.	individuel
La Croix Blanche	7	5	5	0	4.5.	individuel
Pingrelaud	8	3	3	0	2.4.	individuel
Pin-Bernard	5	3	3	0	2.4.	individuel
Planechaud	18	8	8	0	2.4.	individuel
St Priest Le Betoux	27	10	9	1	1.3.	collectif*
Villemacheix	15	11	7	4	1.3.4.	collectif*
Villemont	18	9	7	2	1.4	collectif
La Pierre Percée	5	6	4	2	2.4.5.	individuel
Les Houllières	22	11	9	2	4.3.	individuel
Lavergne	34	25	17	8	1.4.	collectif
Les Champs	16	8	7	1	3.5.	individuel
Puybesson	10	8	5	3	3.5	individuel
Le Puychaumet	19	11	8	3	1.3.4	collectif
Les Chassagnes	12	2	2	0	3.5.	individuel
Le Champoreix	8	4	4	0	3.5.	individuel
Le Croizet	7	4	2	2	3.5.	individuel
Les Fougères	5	4	4	0	3.4.	collectif
La Cour	2	2	1	1	3.5.	individuel
TOTAL	600	361	296	65		

1 - Contraintes : de place (emprise au sol)

2 - Contraintes : de sous-sol (rocher, granit)

3 - Contraintes : habitat diffus

4 - Contraintes : topographique (forte dénivelée)

5 - Contraintes : trop faible nombre d'habitation

* certaines habitations ne seront pas raccordées au réseau du fait de leur éloignement.

III - ② L'assainissement collectif

Vu la configuration du bâti sur cette collectivité plusieurs zones sont susceptibles de pouvoir accueillir un système d'assainissement collectif (voir carte d'ensemble).

Ce choix est principalement induit pour remédier aux contraintes de place, en effet à certains endroits le bâti est assez dense. D'autre part, vu la nature du sous-sol (granite), il est difficile de mettre en place les solutions traditionnelles d'assainissement individuel.

Dans d'autres villages, le réseau est déjà créé. Il reste donc à réaliser un dispositif d'épuration avec parfois certaines antennes à créer. Dans ce cas, la collecte se fait de manière unitaire (eaux usées et pluviales ensemble). Il faudra donc prévoir systématiquement un déversoir d'orage en tête des stations d'épuration.

Les eaux du bourg sont presque toutes entièrement collectées et traitées. Il reste sept habitations situées à la sortie Est du bourg (direction la Souterraine) qui ne sont pas traitées. Deux possibilités sont envisageables: créer un autre dispositif d'épuration ou refaire une partie du réseau existant et refouler les eaux vers la station du bourg. Seul un diagnostic des canalisations de collecte pourra déterminer la solution à retenir. Cependant se sera toujours un système collectif.

En général, il existe toujours des habitations en contre-pente ou trop éloignées du centre des villages qui seront assainis en individuel (voir détail des villages). En effet, le coût du branchement serait trop élevé.

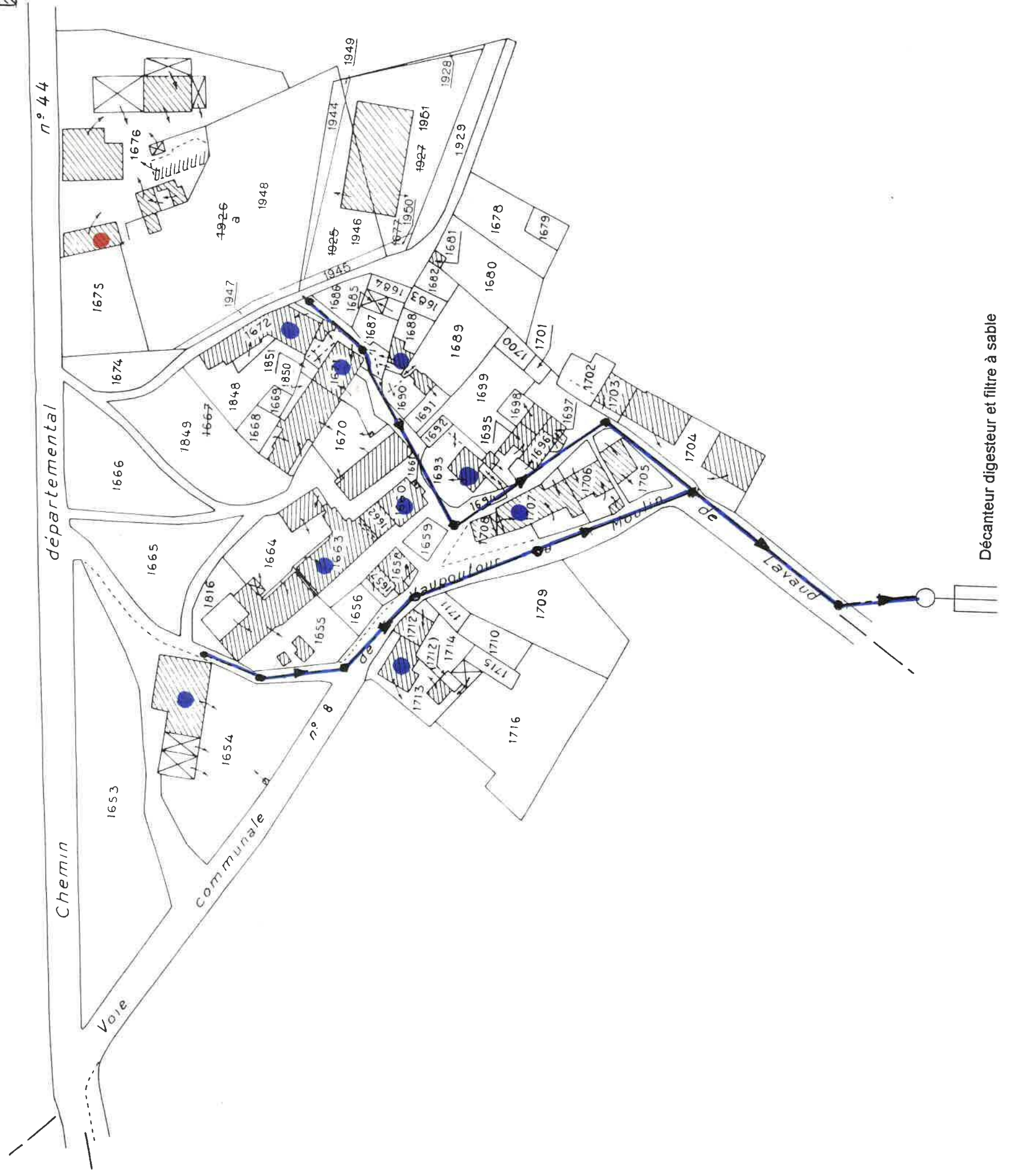
III - ③ Tableau récapitulatif de l'assainissement collectif

Nom du Village	Longueur du réseau existant Ø 200 ou 300	Longueur du réseau à créer Ø 200	Nombre d'équivalent habitant	Débit moyen journalier 150 l./j.	Capacité de la station (base 60 g/hab/j de DBO 5
Le Bourg*	620	600	300	45 m ³	27 kg
			150	22,5 m ³	13,5 kg
Vaupoutout		400	35	5,25 m ³	3,15 kg
Lavaud	140	150	30	4,5 m ³	2,7 kg
Montulat*	200		30	4,5 m ³	2,7 kg
		280	50	7,5 m ³	4,5 kg
Chantegrelle		300	55	8,25 m ³	4,95 kg
Le Zaphix ▼	115	210			
Chez Bonnet ▼	110	20	75	11,25 m ³	6,75 kg
Labussière		200	30	4,5 m ³	2,7 kg
Le Courtioux	130	150	35	5,25 m ³	3,15 kg
St Priest Le Betoux		330	45	67,5 m ³	40,05 kg
Villemacheix		170	30	4,5 m ³	2,7 kg
Villemont		420	30	4,5 m ³	2,7 kg
Lavergne		385	60	9 m ³	5,4 kg
Le Puychaumet		250	35	5,25 m ³	3,15 kg
Les Fougères	150	80	30	4,5 m ³	3,15 kg

* : Un secteur est déjà équipé réseau + épuration

▼ : L'épuration de ces deux villages est regroupée

VILLAGE DE VAUPOUTOUR



→ Réseau à créer

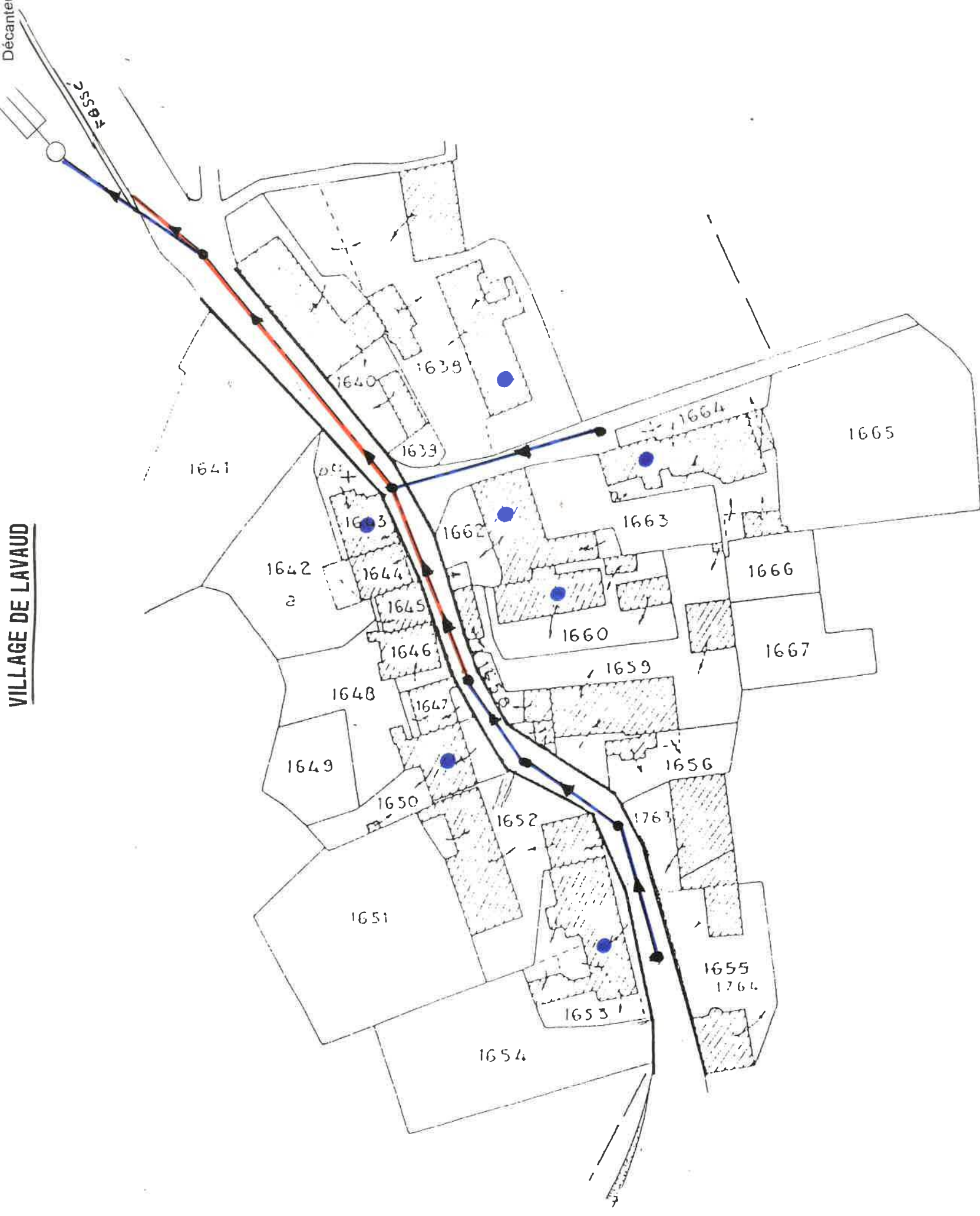
● Assainissement collectif

● Assainissement individuel

▭ Décanteur digesteur et filtre à sable

Décanteur digesteur et filtre à sable

VILLAGE DE LAVAUD



— Réseau à créer

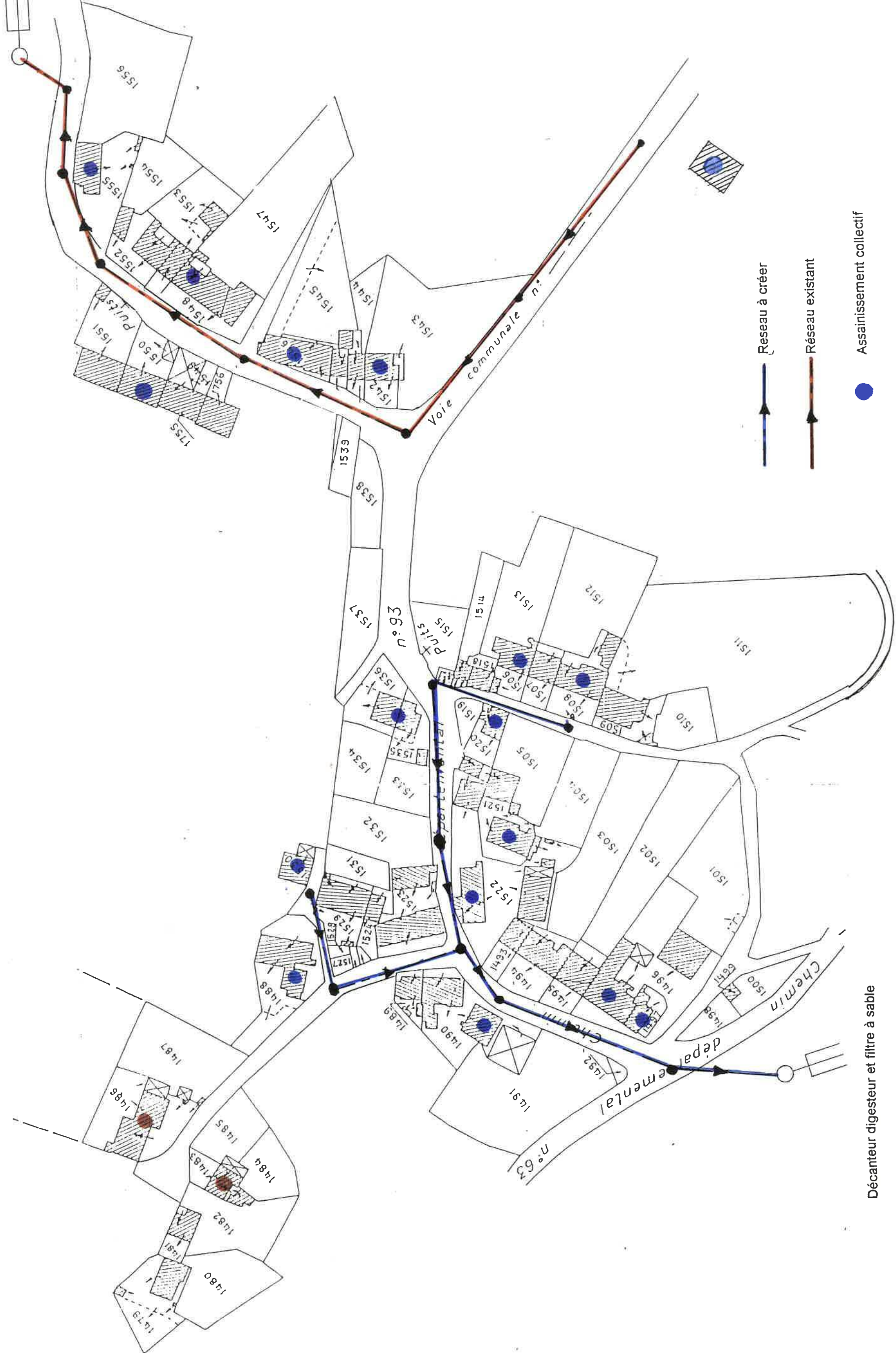
— Réseau existant

● Assainissement collectif

● Assainissement individuel

VILLAGE DE MONTULAT

Décanteur digesteur et filtre à sable



→ Réseau à créer

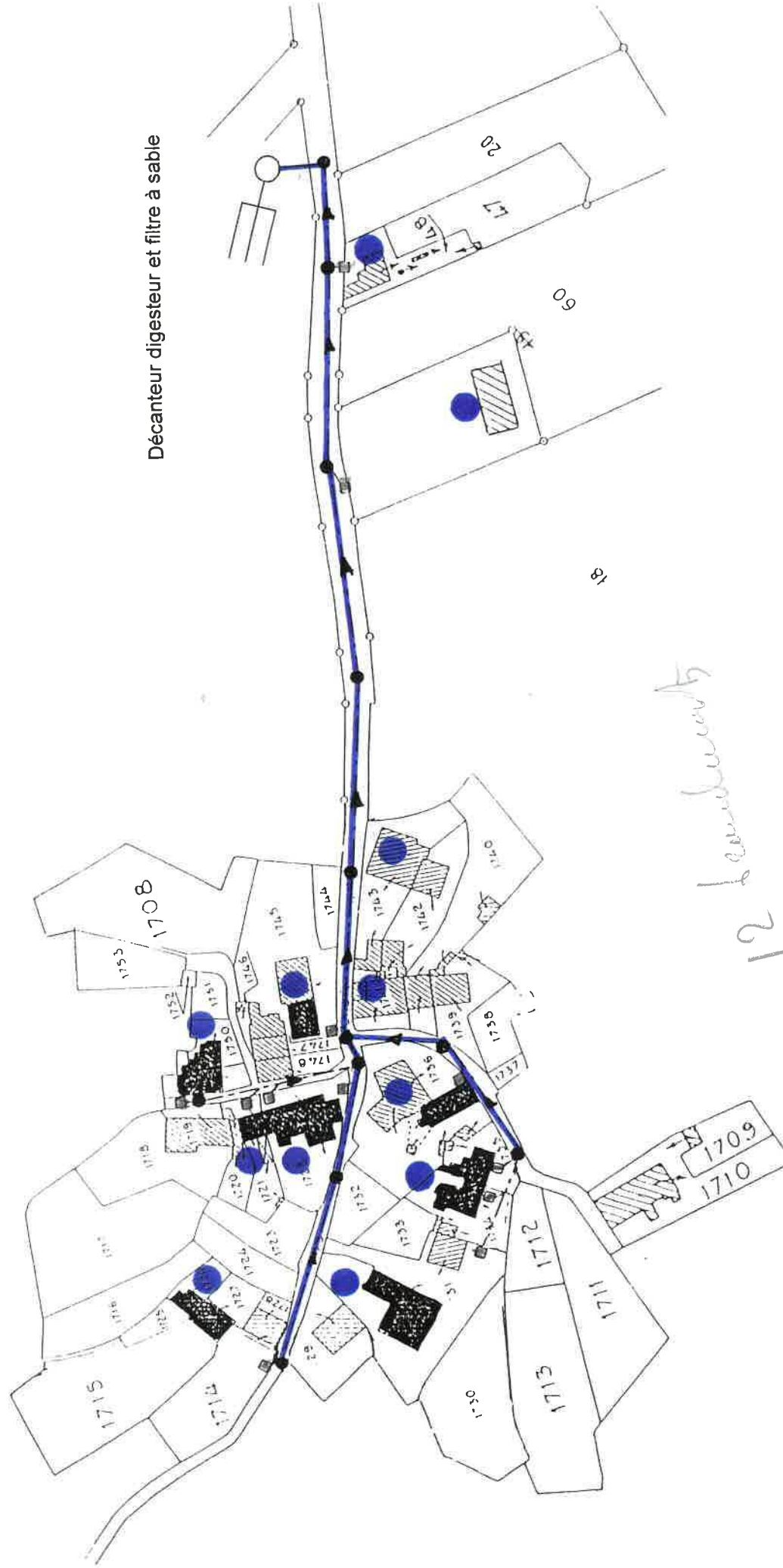
→ Réseau existant

● Assainissement collectif

● Assainissement individuel

Décanteur digesteur et filtre à sable

VILLAGE DE CHANTEGRELLE



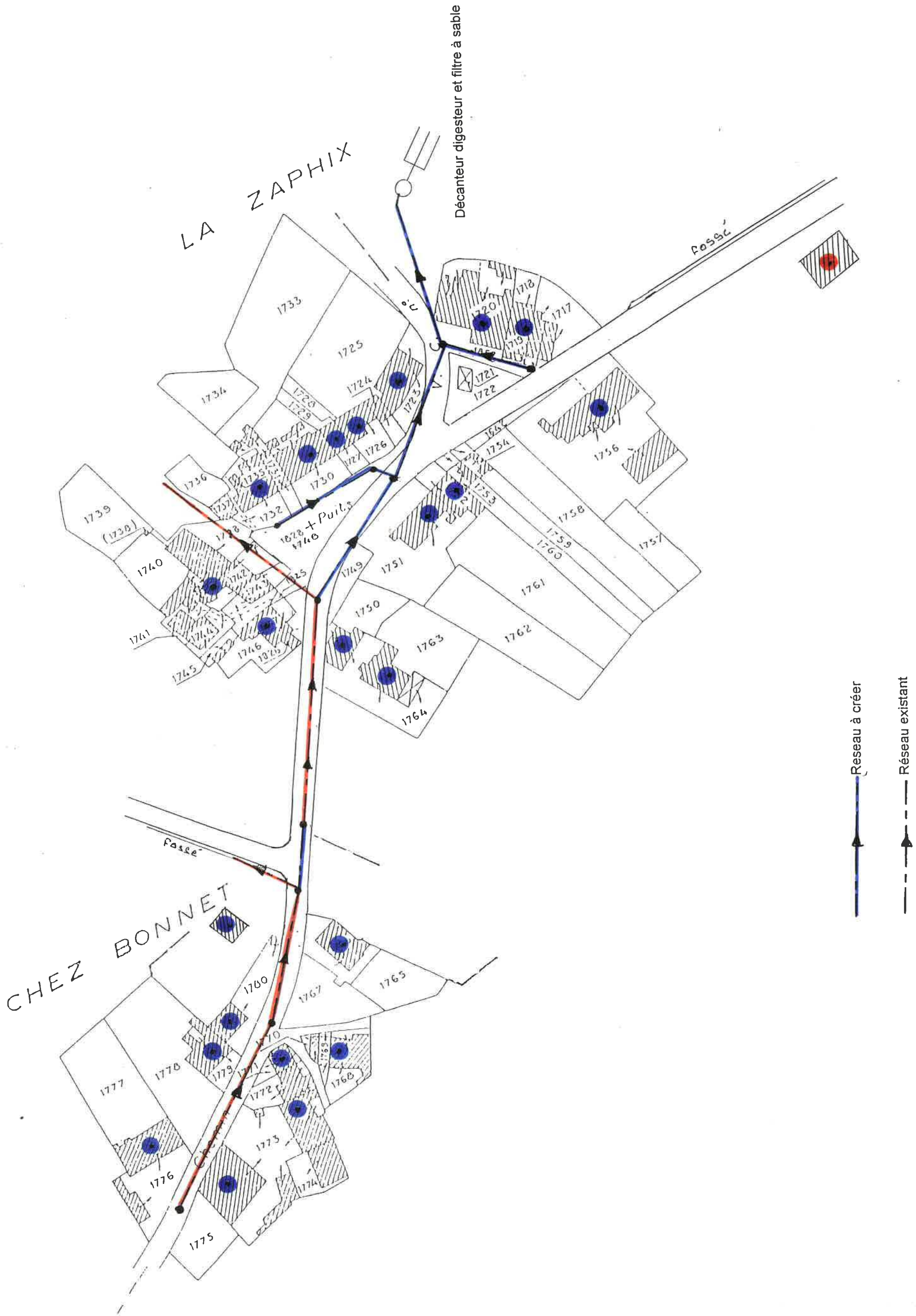
→ Réseau à créer

→ Réseau existant

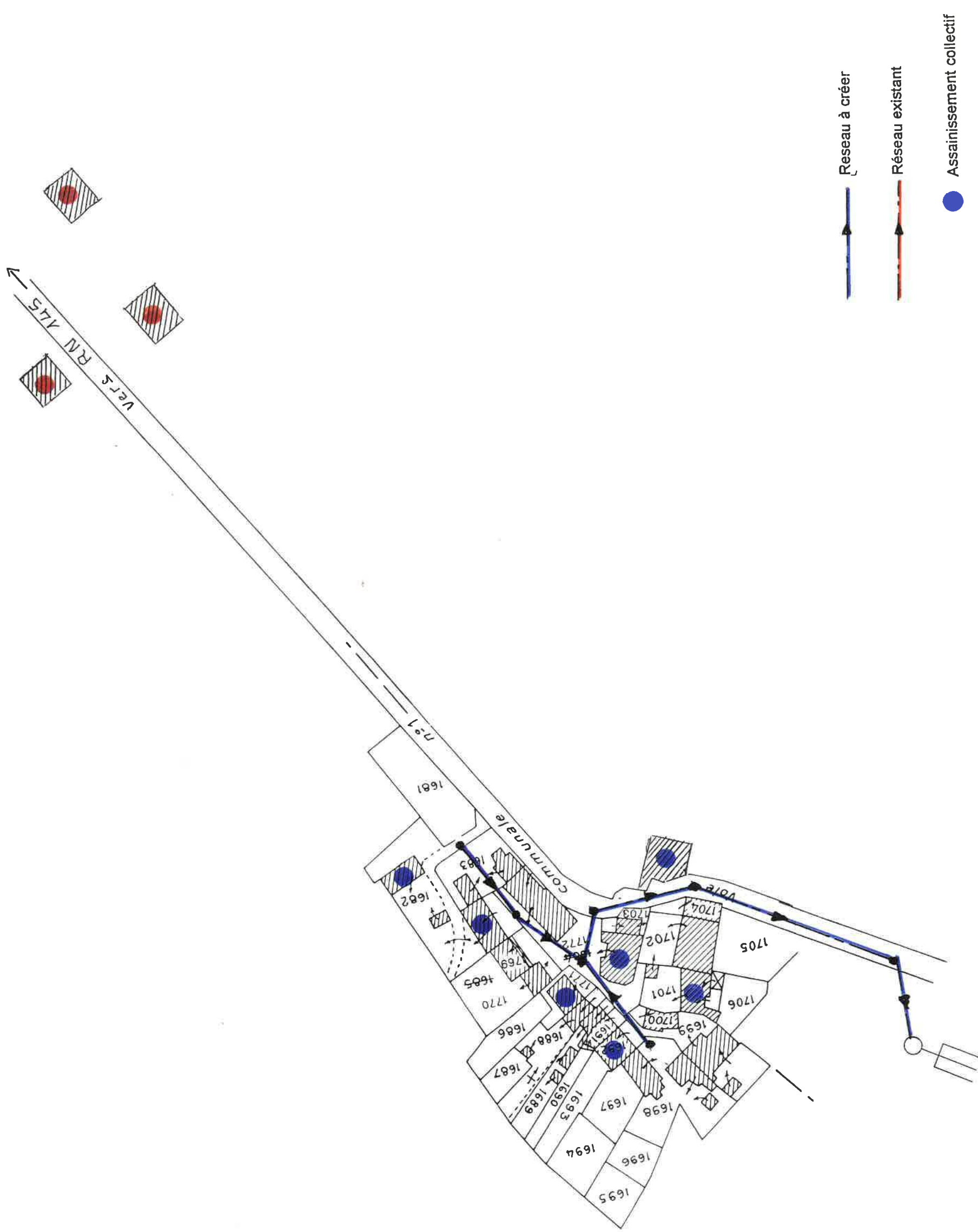
● Assainissement collectif

● Assainissement individuel

VILLAGE DE LA ZAPHIX ET DE CHEZ BONNET

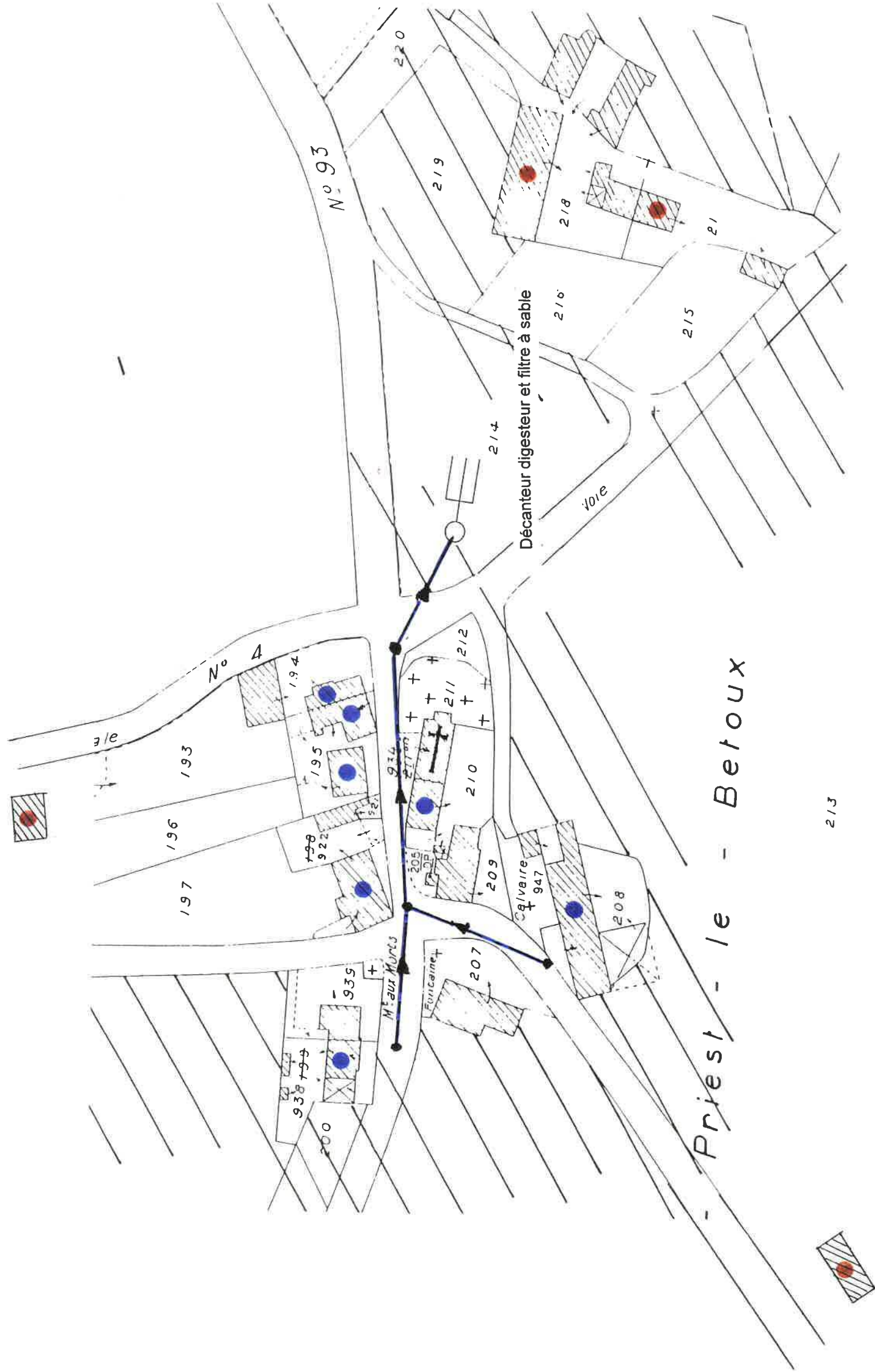


VILLAGE DE LABUSSIÈRE



Décanneur digesteur et filtre à sable

VILLAGE DE SAINT PRIEST LE BETOUX



- Priest - le - Betoux

2/3

Reseau à créer

Reseau existant

Assainissement collectif

Assainissement individuel

VILLAGE DU COURTOUX



Reseau à créer

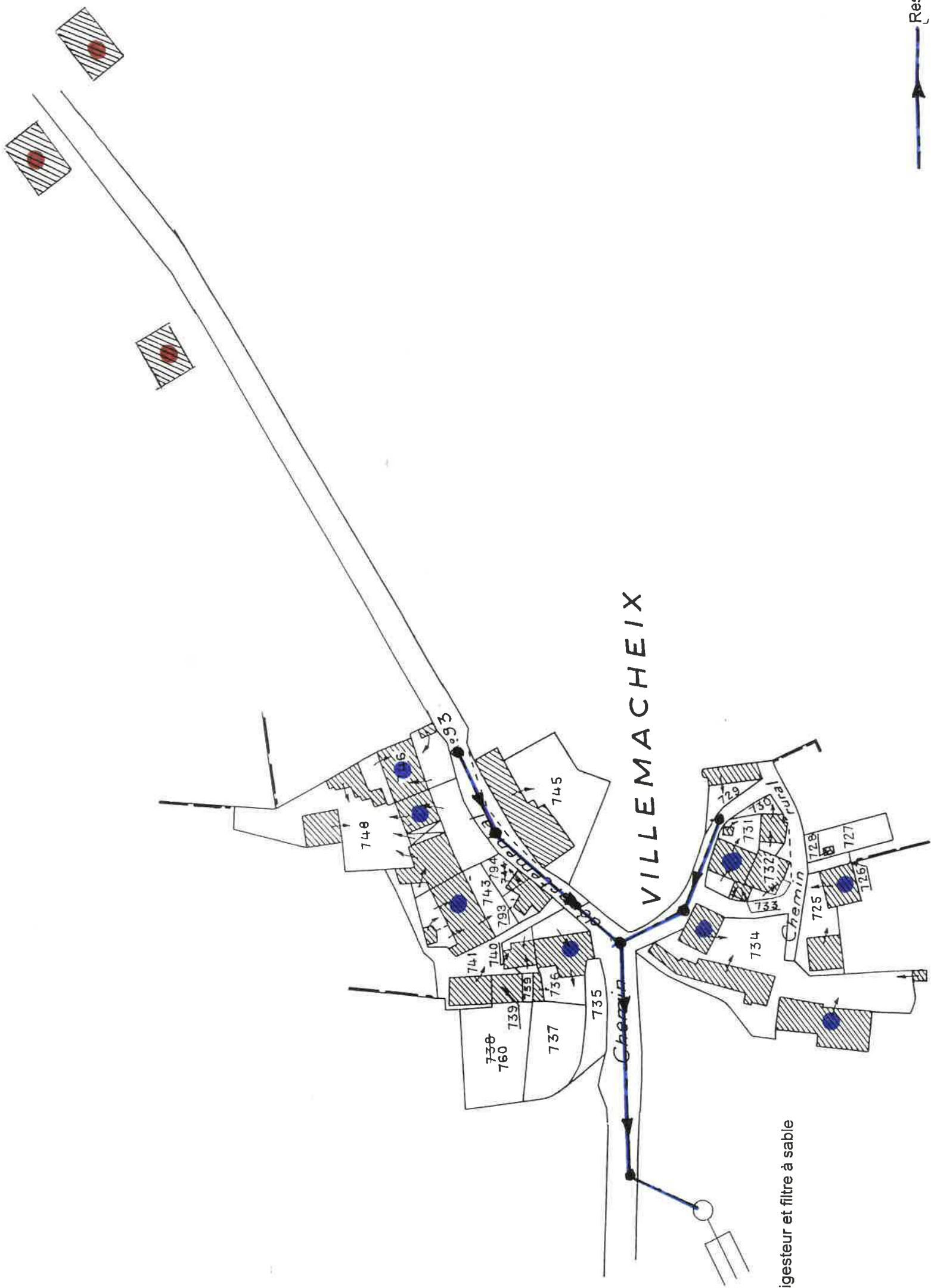
Reseau existant

Assainissement collectif

Assainissement individuel

Décanteur digesteur et filtre à sable

VILLAGE DE VILLEMACHEIX



Décanteur digesteur et filtre à sable

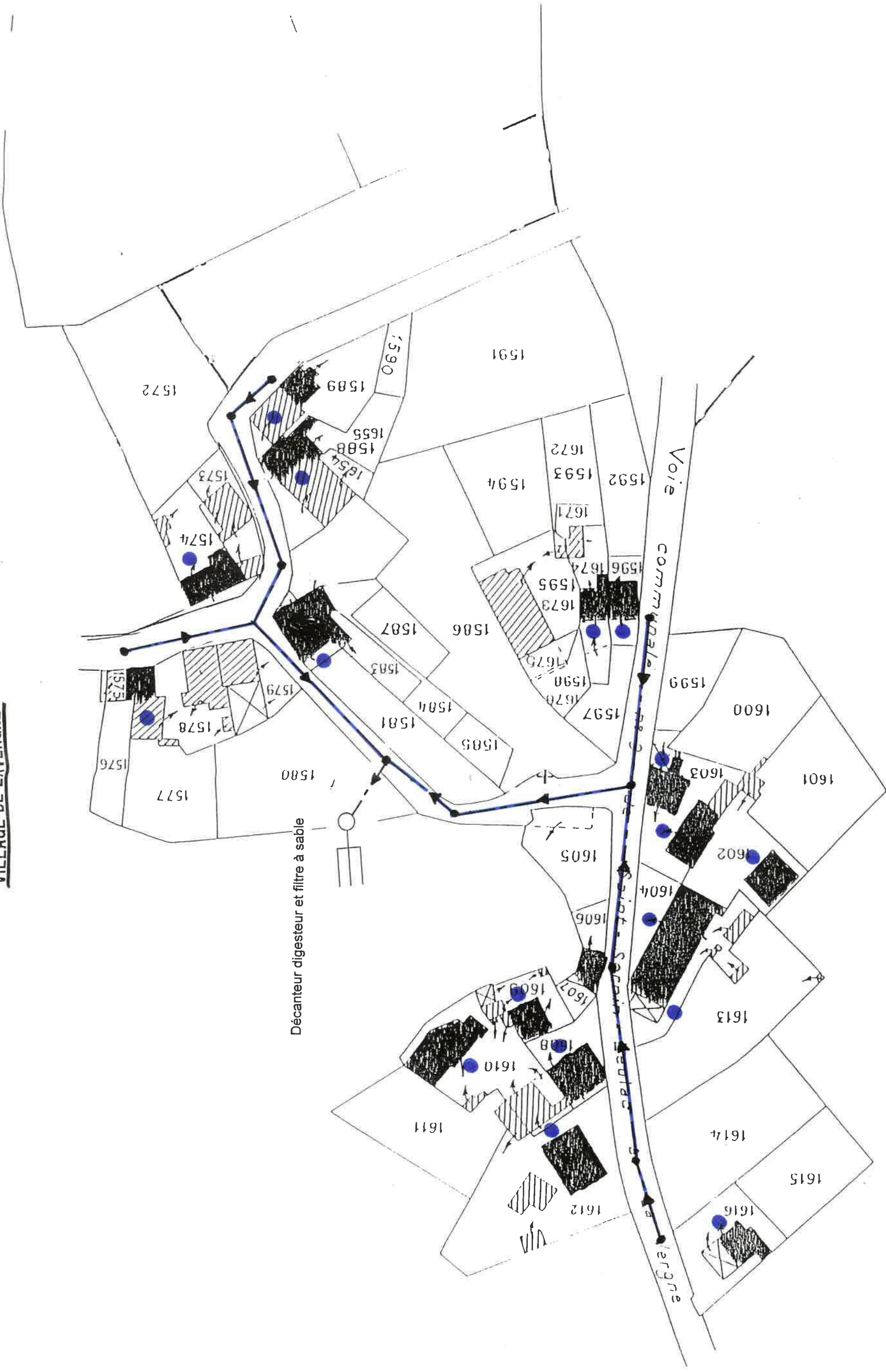
→ Réseau à créer

→ Réseau existant

● Assainissement collectif

● Assainissement individuel

VILLAGE DE LAVERGNE



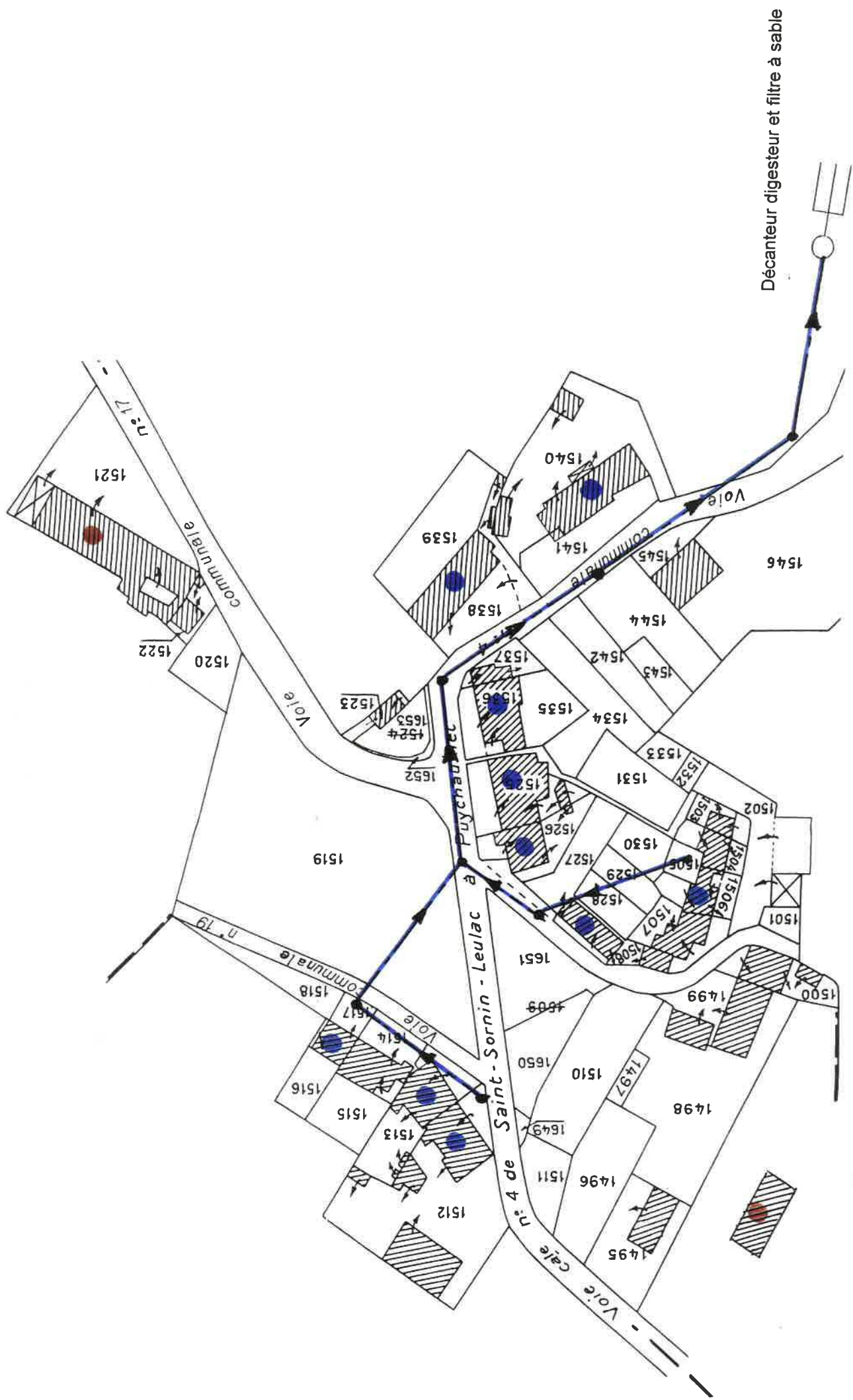
Réseau à créer

Réseau existant

Assainissement collectif

Assainissement individuel

VILLAGE DE PUYCHAUMET



→ Réseau à créer

→ Réseau existant

● Assainissement collectif

● Assainissement individuel

VILLAGE DE VILLEMONT

Décanteur digesteur et filtre à sable



Réseau à créer

Réseau existant

Assainissement collectif

Assainissement individuel

VILLAGE DES FOUGERES

Décanteur digesteur et filtre à sable



collectees et traitees sur la
Cne de St Amand Magnazeix

→ Réseau à créer

→ Réseau existant

● Assainissement collectif

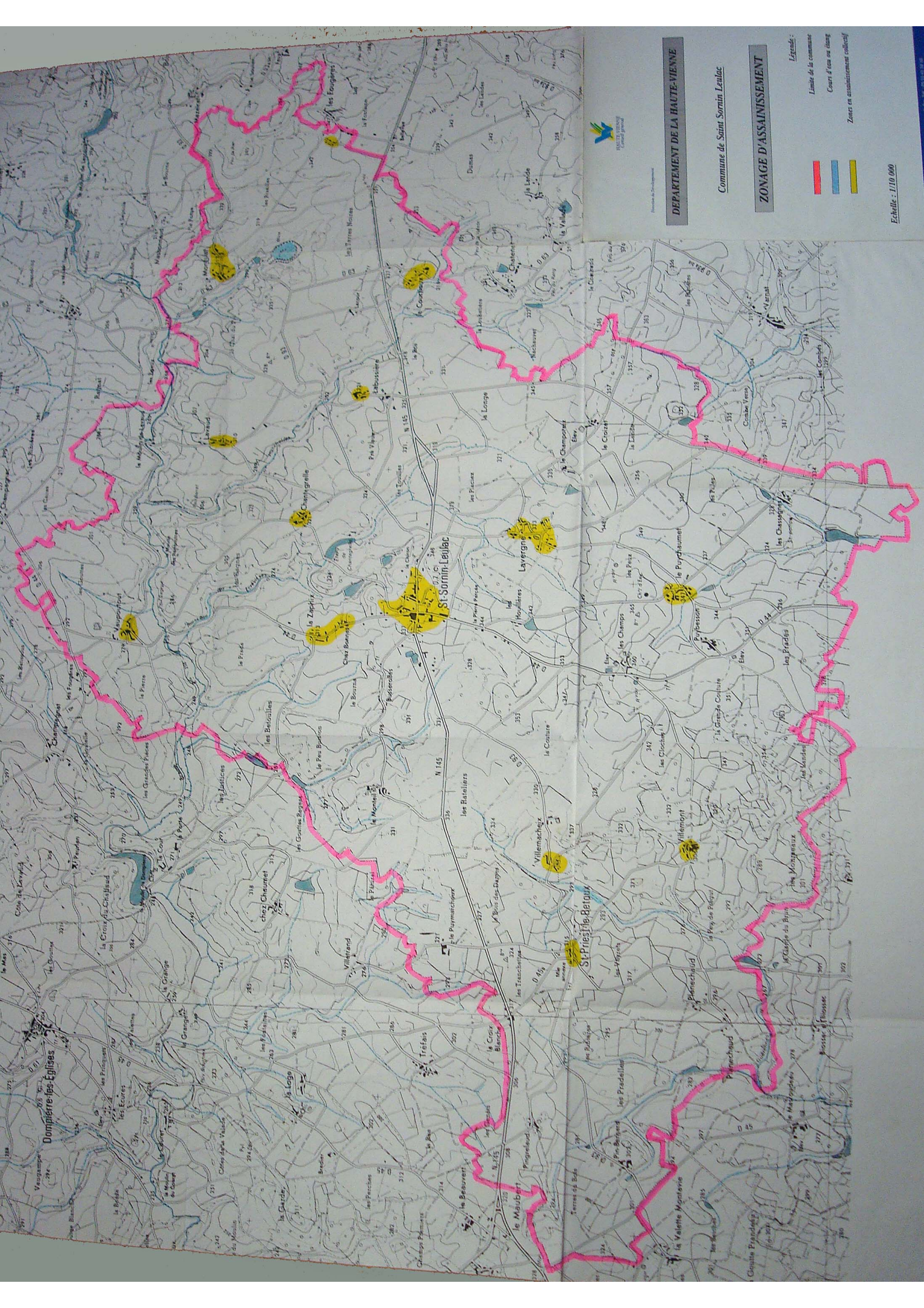
● Assainissement individuel

III - ④ L'assainissement autonome

En dehors des secteurs décrits au paragraphe précédent, le reste de la commune relèvera de l'assainissement autonome. Les petits villages déjà équipés resteront en assainissement autonome dans la mesure où leurs ouvrages actuels fonctionnent et que la mise en place d'un réseau et traitement pour quelques maisons (2 à 8 dont des résidences secondaires) aurait un coût trop élevé.

Toutefois, pour la mise en place de nouvelles installations d'assainissement individuel ou la réhabilitation d'installations existantes, il faudra tenir compte de la nature du sol et du sous-sol qui ne pourra être déterminée que par la réalisation de sondages à la parcelle avant travaux.

IV - CARTE DE ZONAGE



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

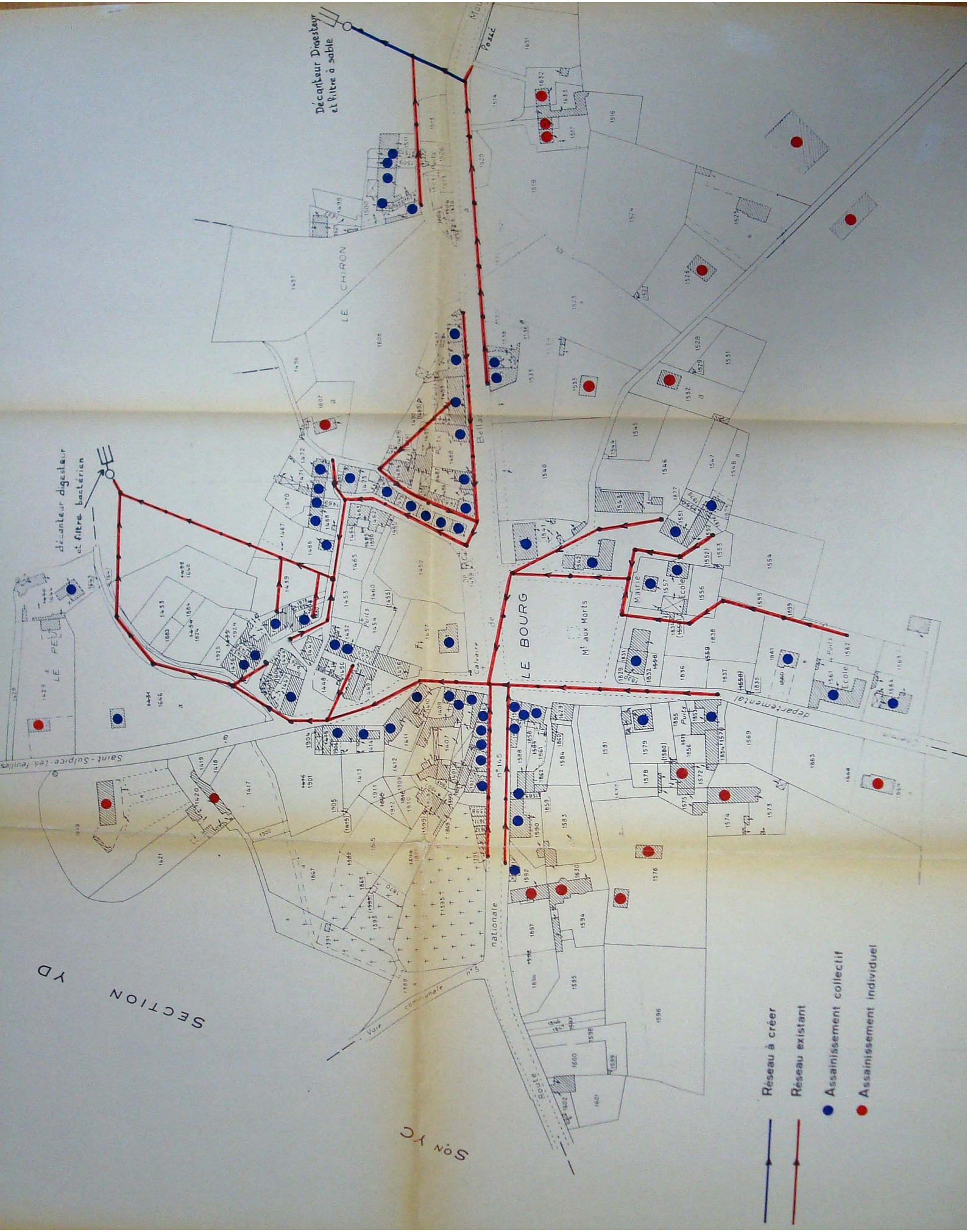
Commune de Saint-Sornin-Leulac

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

- Limite de la commune
- Cours d'eau ou écoulement
- Zones en assainissement collectif



Echelle : 1:110 000



Décanqueur Drossateur
et filtre à sable

déganteur digesteur
et filtre bactérien

LE CHIRON

LE BOURG

M. aux MORTS

SECTION YD

S. N. Y.C.

- Réseau à créer
- Réseau existant
- Assainissement collectif
- Assainissement individuel